



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARLEMENTAIRE
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(61^e SÉANCE)

COMpte RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mardi 28 mai 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Démission de membres d'une commission d'enquête et d'une commission de contrôle** (p. 2323).

2. **Ville.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'orientation (p. 2323).

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production.

Question préalable de M. Pons : MM. Michel Giraud, Bernard Carton, Robert-André Vivien.

Rappels au règlement (p. 2331)

MM. Pierre Mazeaud, le président, Claude Wolff, Jean-Yves Chamard, Jacques Toubon, Guy Malandain, rapporteur de la commission de la production ; Jacques Limouzy.

M. Pierre Mazeaud.

Reprise de la discussion (p. 2333)

Rejet, par scrutin, de la question préalable.

MM. Pierre Mazeaud, le président de la commission de la production ; le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 2334)

Discussion générale :

MM. André Duroméa,
Jean-Jacques Hyst,
Francis Delattre,
Robert Poujade.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 2342).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DÉMISSION DE MEMBRES D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE

M. le président. J'ai reçu des lettres :

- de MM. Claude Bartolone, François Loncle et Alain Richard, m'informant de leur démission de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis et groupements politiques ayant soutenu des candidats aux élections nationales depuis 1958 ;

- et de MM. Roland Beix, Jean Proveux et Philippe Sanmarco m'informant de leur démission de la commission de contrôle sur le fonctionnement et le devenir des premiers cycles universitaires.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à leur remplacement.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant ce soir vingt et une heures trente.

2

VILLE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence d'un projet de loi d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi d'orientation pour la ville (nos 2009, 2060).

La parole est M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, monsieur le secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées, le projet de loi d'orientation pour la ville est certainement le texte le plus important que la commission de la production et des échanges ait eu à examiner lors de la présente session.

Les politiques urbaines posent un problème, celui de la formation des hommes chargés de les appliquer. Ces derniers doivent non seulement maîtriser parfaitement les techniques utilisées, mais aussi dialoguer avec les habitants. Je n'entends évidemment pas critiquer l'excellent travail réalisé par les responsables de projets locaux mais, face à la multiplication des besoins, je tiens simplement à insister sur la nécessité de créer rapidement, dans notre pays, une filière supérieure de formation des urbanistes. J'espère, monsieur le ministre d'Etat, que la mission que vous avez confiée à M. Castro sur ce sujet aboutira rapidement et sera, le cas échéant, suivie de mesures concrètes.

S'agissant du texte lui-même, je ne reviendrai ni sur son esprit ni sur sa philosophie et ne reprendrai pas la présentation détaillée de ses dispositions car cela a été excellemment fait par les uns et les autres, notamment par M. Malandain, le rapporteur de notre commission, et par M. Lapaire. Je me bornerai à évoquer l'une des mesures principales du projet : le programme local de l'habitat.

Inscrit dans notre législation par la loi de décentralisation de 1983, ce dispositif est d'ores et déjà appliqué puisque 350 P.L.H. environ ont déjà été financés. Ces derniers ne peuvent toutefois nous satisfaire complètement, et ce pour plusieurs motifs.

D'abord, en raison de leur contenu. Les P.L.H. actuels sont essentiellement axés sur le financement du logement et ne visent le plus souvent que les besoins en financement P.A.L.U.L.O.S. Ils pèchent par une absence de réflexion sur les problèmes des quartiers puisque les aspects urbanistiques ou sociologiques - transports dans le premier cas, peuplement dans le second - sont presque toujours ignorés par les diagnostics « P.L.H. ».

Il convenait donc de préciser le contenu des P.L.H. Sur ce plan, le projet de loi est pleinement satisfaisant.

Ensuite, leur localisation pose également problème. En effet, si l'on rapproche la carte des P.L.H. actuels de celle des 400 opérations de développement social des quartiers, on constate que seules 152 de ces zones en difficulté sont couvertes par un P.L.H., soit moins de 40 p. 100. Cette proportion est totalement insuffisante car il est nécessaire que ces sites fassent l'objet d'une réflexion globale et d'un programme structurant permettant d'organiser leur intégration à la ville.

Il est donc indispensable de généraliser les P.L.H. à l'ensemble des agglomérations connaissant des difficultés. Sur ce point, je dois avouer que les dispositions du projet de loi ne me paraissent pas encore totalement satisfaisantes.

M. Francis Delattre. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission. Le seuil à partir duquel le cadre juridique renforcé s'applique a été fixé à 350 000 habitants. Cela signifie que l'exercice du droit de préemption par le préfet et l'obligation de construire des logements sociaux dans les communes qui en sont dépourvues ne concerneront que les communes comprises dans une agglomération de plus de 350 000 habitants. Notre commission a donc décidé d'ajouter à ces communes la totalité des communes de la région d'Ile-de-France.

Certes, en l'état actuel du texte, près de 17 millions d'habitants seront concernés et le seuil fixé permettra de prendre en compte des agglomérations dont les problèmes sont de même nature, notamment celles où la question foncière est primordiale. Mais ces raisons sont-elles suffisantes pour exclure des zones connaissant des difficultés urbaines réelles, des déséquilibres importants dans la localisation des logements sociaux ?

Si la question foncière est déterminante pour l'application du P.L.H., pourquoi, dans ces conditions, l'agglomération Cannes-Grasse-Antibes, par exemple, n'est-elle pas concernée ?

Et permettez-moi de porter un instant ma casquette de maire de Mulhouse pour vous faire part de quelques propositions que m'inspire mon expérience locale puisque, comme dans nombre d'autres villes, nous menons actuellement de front trois opérations de développement social des quartiers et plusieurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat que nous avons la volonté de traiter globalement en projets de quartier.

Il est évident que le volet « habitat » constitue l'axe majeur de ces opérations. Il me semble en effet important que, dans les sites urbains comme ceux de Mulhouse, une réflexion globale puisse s'engager sur les problèmes de l'habitat.

J'en viens donc à mes quelques propositions, qui pourraient être prises en compte dans le cadre de l'examen de ce projet de loi.

D'abord, qu'il s'agisse de D.S.Q. ou d'O.P.A.H., les contraintes économiques des opérations de réhabilitation conduisent à des loyers de sortie souvent difficilement com-

patibles avec les exigences sociales du maintien en place des populations, en particulier des familles en situation de précarité. Il est essentiel que nous ayons cette préoccupation à l'esprit à l'occasion de cette discussion.

Ensuite, les quartiers anciens en réhabilitation mériteraient souvent un traitement de type D.S.Q., car ils cumulent en général des problèmes identiques, notamment en termes de formation de ghettos, à ceux de certains quartiers plus récents. Nous devons donc nous attacher à mettre en place des mécanismes en faveur des communes engagées dans des opérations lourdes dans des quartiers difficiles, surtout lorsqu'il s'agit de communes qui, comme la mienne, ne sont pas éligibles à la dotation de solidarité urbaine, en dépit des handicaps qu'elles cumulent.

En résumé, monsieur le ministre, l'abaissement du seuil initialement prévu en matière de P.L.H. devrait permettre de prendre en compte davantage de villes connaissant des problèmes urbains réels. Notre commission a permis qu'un premier progrès soit réalisé en ce sens en faisant préciser que l'élaboration d'un P.L.H. serait obligatoire lors de toute élaboration ou de toute révision d'un P.O.S. Cette disposition permettra, à terme, de généraliser le P.L.H. Mais dans combien de temps ? L'urgence de la situation sur le terrain ne permet pas d'attendre. On le constate encore en ce moment.

Le mécanisme renforcé du P.L.H. doit donc concerner davantage de communes et être arrêté le plus souvent possible dans un cadre intercommunal. Pour ces raisons, je suis favorable - et je crois ne pas être le seul puisque tel est l'objet d'un amendement qui a été adopté en commission des lois - à un abaissement significatif du seuil retenu. Je sais que cette question sera débattue lors de l'examen des amendements, mais j'espère, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, vous avoir convaincus de la nécessité d'une telle mesure.

En conclusion, je tiens à souligner l'importance que la totalité de la commission de la production et des échanges - majorité comme opposition - attache à ce projet de loi. Le débat en commission a été tout à fait enrichissant et, compte tenu de l'urgence qui s'impose, nous avons fait beaucoup d'efforts pour que ce texte puisse être examiné rapidement et dans de bonnes conditions en séance publique.

Certes, pas plus que la société ne peut être changée par décret, tous les problèmes urbains ne pourront être résolus par une loi. Chacun ici en est convaincu. Mais telle n'est pas l'ambition de ce texte. Celui-ci doit d'ailleurs être replacé dans l'ensemble des actions menées au titre de la politique de la ville. Quoi qu'il en soit, ce texte est important tant par les mesures qu'il contient que par celles qu'il annonce. A ce titre, monsieur le ministre d'Etat, la commission de la production et des échanges attend avec impatience, ou plus exactement avec intérêt, d'autres projets sur le même sujet.

En tout cas, il s'agit d'un bon début. Puisse ce texte, qui entre dans le cadre d'une politique de la ville à laquelle vous vous êtes attelé avec ardeur et compétence, monsieur le ministre d'Etat, nous permettre de franchir une étape. A cette fin, essayons de le rendre encore meilleur au cours de ce débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'ambition affichée par la loi d'orientation pour la ville est de nature à rassembler les opinions, puisque, selon l'exposé des motifs de ce texte, il s'agit de renforcer la cohésion de la société française « suivant les compétences reconnues par la loi ».

De très nombreuses déclarations ont précédé le dépôt de ce projet de loi. Ainsi, ici même, le 20 mars dernier, monsieur le ministre d'Etat, vous déclariez : « Il importe que notre espace urbain garde ou recouvre la diversité des fonctions sociales des populations, des genres de vie. »

Ecrits par vous ou réécrits par M. le rapporteur, les premiers articles du projet confirment le principe affiché selon lequel une vie urbaine satisfaisante dans un environnement de qualité implique que soient mis en œuvre les moyens qui

les conditionnent : logement certes, mais également « transports, conditions de sécurité, équipements et services collectifs dans les domaines scolaire, social, sanitaire, sportif, culturel, récréatif. »

La nomination d'un ministre de la ville, ministre d'Etat de surcroît, d'éminentes déclarations sur la ville, un projet de loi dit d'orientation pour la ville, tout laissait à penser que nous allions donc débattre de la ville ! La ville, née d'une quête humaine pour une vie meilleure ; le petit hameau devenu village, le bourg devenu cité, la ville, petite ou grande, moteur de notre civilisation, creuset où ont germé les idées qui ont façonné notre passé, bouleversé notre temps ; la ville, lieu d'appui où l'on puise sa force, où l'on s'enrichit de l'ailleurs qui l'incarne ; la ville, entité de vie qui se développe grâce à la diversité des hommes et des femmes qu'elle rassemble, des besoins et des activités qu'elle exprime ; la ville, relais du territoire national, inséparable de son environnement.

Une véritable politique de la ville suppose donc une démarche globale embrassant sa diversité et son appartenance au pays. C'est son appartenance nationale qui confère au pays sa cohésion et son rayonnement.

Et puisqu'on allait débattre de la ville, on pouvait légitimement espérer une prise de conscience, la reconnaissance et la correction des lacunes et des erreurs - toutes les lacunes, toutes les erreurs - une nouvelle dynamique et une nouvelle cohérence de l'aménagement du territoire, dans le respect des intérêts économiques nationaux et de l'esprit de la décentralisation.

Hélas, quelle déception ! Au-delà de l'article 5, on ne parle plus de la ville. Hélas, monsieur le ministre d'Etat, le contenu de votre projet provoque, aux yeux de l'esprit le plus impartial, une réaction de stupeur. La loi d'orientation pour la ville n'est pas un texte sur la ville. Votre projet ignore tout de la diversité, de la complexité de la ville.

Vous avez tenu à soumettre votre projet au Conseil économique et social. J'ai attentivement relu l'ensemble des débats et je suis frappé de la convergence des critiques des divers groupes sur ce point. Qu'on en juge.

Je rappellerai d'abord l'avis des syndicats. Pour la C.F.D.T., « la reconstitution d'un tissu urbain solidaire nécessite de traiter une palette de problèmes liés à l'urbanisme, à l'emploi, à la formation, aux transports, à l'immigration ». Pour la C.F.T.C., « il manque au projet une dimension essentielle, l'emploi ». Pour la C.G.T., « il faut coordonner la politique de l'emploi, du logement, des transports et des services publics, il faut prévoir les équipements scolaires, sociaux, culturels, sportifs ». La F.E.N. estime que « le droit au logement doit être compris comme un élément non exclusif d'une politique économique et sociale visant à réduire les facteurs d'exclusion que sont le chômage, la précarité de l'emploi, l'échec scolaire, l'insuffisance de la formation ».

Pour le groupe des entreprises publiques, « il faut faire une place prioritaire à la formation professionnelle, associée à l'éducation et à l'apprentissage civique ». Le groupe de la mutualité estime que « le projet devrait se situer dans une perspective plus globale d'une politique de la ville, mettant en synergie un ensemble d'actions dans le domaine des transports, de l'éducation, de l'accès à la culture ». Le groupe de l'artisanat attendait des propositions facilitant l'implantation d'activités artisanales créatrices d'emplois. Les professions libérales entendaient qu'on favorise l'implantation de services de proximité artisanaux, commerciaux et libéraux. Pour l'union des associations familiales, « les solutions doivent passer par l'amélioration des transports et des équipements collectifs ». Je m'arrête. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Votre nomination, votre projet ont fait suite, monsieur le ministre d'Etat, à l'agitation qui a secoué telle ou telle de nos grandes cités sous l'impulsion des jeunes qui les peuplent. N'est-ce pas un manque de considération à leur endroit que de réduire leur mal de vivre à des problèmes de logement, si importants soient-ils ? En passant à côté de la ville, vous passez aussi à côté des jeunes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Mauvaise interprétation !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Que faites-vous des ghettos, monsieur Giraud ?

M. Michel Giraud. Passons sur l'intitulé. La loi d'orientation pour la ville n'est pas davantage un bon texte sur le logement.

Comment ignorer, d'abord, que la politique du logement ne peut être qu'une politique globale de construction de logements ? Peut-on oublier que tout logement neuf entraîne la libération d'un autre logement, souvent social, ce qui fluidifie le marché et permet l'adaptation permanente de l'habitat à la demande ? Peut-on oublier que le premier remède à la crise du logement, qui ne cesse de s'aggraver depuis dix ans, ne saurait être trouvé que dans un meilleur traitement de l'épargne mobilière ? Peut-on imaginer une relance en décourageant les investisseurs par le blocage des loyers, l'alourdissement de la taxation des plus-values, la réduction des droits de déduction forfaitaire sur revenus fonciers au-dessous du seuil des frais réels, le maintien à un niveau excessif des droits de mutation ?

Peut-on s'étonner, dans ces conditions, qu'on soit passé de 400 000 logements mis en chantier en 1980 à 310 000 en 1990, et à 290 000 environ en 1991, alors que le minimum pour couvrir les besoins se situe à 340 000 logements par an ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Pire que la chute de la construction globale, l'effondrement du logement social, dont le financement est de la seule compétence de l'Etat, aura, à l'exception de la courte trêve de 1986-1988, marqué la décennie.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Vous appelez ça une trêve ?

M. Michel Giraud. En 1980, le logement social représentait 45 p. 100 de la construction neuve ; il n'en représente plus aujourd'hui que 29 p. 100. L'accession sociale est, chiffres à l'appui, pratiquement au tiers de son niveau d'il y a dix ans. La faillite atteint son maximum en Ile-de-France, où le logement social est passé de plus de 60 p. 100 des constructions à moins de 25 p. 100.

Quant au plan urgence, dit plan Rocard, il se traduit par un fiasco ! Comment s'en étonner quand on constate la totale inadaptation des plafonds et barèmes, qui ne doivent pas être fixés de façon uniforme pour tout le territoire, quand on constate l'importance de la collecte des livrets de caisse d'épargne, quand on sait qu'on ponctionne les ressources de la Caisse des dépôts, notamment sous forme de commissions versées à l'Etat ?

Si l'on veut organiser une meilleure réponse à la demande croissante de logement social, deux mesures s'imposent conjointement à l'effort solidaire des collectivités locales. D'une part, la définition par l'Etat, dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle, du volume et de la répartition de ses propres engagements, ainsi que des ressources qu'il transfère aux collectivités locales pour partager avec lui la compétence en matière de logement social. D'autre part, l'élargissement de la notion de logement social et son adaptation modulée aux diverses situations, sans rupture avec le champ du secteur libre. Ne conviendrait-il pas, en particulier, d'engager une véritable réflexion sur un système d'aide aux familles, pour permettre à celles-ci de choisir plus librement leur logement en fonction d'une offre ouverte ?

A cet égard, comment ne pas déplorer le caractère « confidentiel » du locatif intermédiaire, dont Michel Rocard disait - et sur ce point il avait raison - qu'il devait représenter 20 p. 100 des logements en Ile-de-France ? C'est vrai, mais c'est complètement raté !

Et vous avez raison, monsieur le rapporteur, quand vous dites : « La diversité de l'habitat passe par le développement du locatif intermédiaire. »

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est évident !

M. Michel Giraud. Favoriser la diversité sociale, ce n'est pas se satisfaire d'encourager ou d'imposer, de façon unilatérale, la réalisation de locatif aidé sans considération de l'état du parc du secteur concerné.

La diversité doit être par essence diverse. Il faut chercher à réaliser davantage de logements sociaux là où il y a déficit, certes, mais il faut dans le même temps favoriser la construction de logements non aidés là où le pourcentage de locatif

social est très élevé. Et dans les deux cas éviter, par une politique d'accession et de locatif intermédiaire, toute solution de continuité entre le secteur libre et le secteur aidé.

Il ne serait pas plus normal, il serait encore moins acceptable, de voir des communes à faible pourcentage de logements aidés imposer les investisseurs pour s'épargner tout effort que de voir des communes qui vivent du logement social trouver dans une telle imposition le moyen de restreindre un peu plus les possibilités de construction de logements non aidés. Hélas, le système de la participation à la diversité de l'habitat peut conduire à une telle perversité.

Si l'on veut corriger les insuffisances du logement social - il le faut et nous le voulons - point n'est besoin de chercher à imposer tous azimuts des quotas rigoureux. Ne serait-il pas plus simple et plus rationnel à la fois de permettre au constructeur, chaque fois que l'opportunité s'en présente et à condition que les crédits locatifs aidés le permettent, un dépassement limité des droits de construction, assorti d'une charge foncière plafonnée, pour la réalisation exclusive de logements locatifs sociaux ?

Par ailleurs, les quelques dispositions prévues dans le texte en faveur des centres urbains ou des quartiers anciens, où l'on trouve une part significative de ce qu'on appelle le « parc social de fait », sont tout à fait insuffisantes. Il ne faut surtout pas que la réhabilitation de ces secteurs aboutisse au rejet vers l'extérieur des populations les moins favorisées, des familles à revenus modestes, en aggravant un phénomène centrifuge que nous cherchons précisément à corriger. La restauration immobilière privée doit y être fortement encouragée, ce qui suppose en particulier que l'on évite les différences dissuasives de régime fiscal entre les logements et les locaux commerciaux et artisanaux.

Et comment imaginez l'évolution urbaine et sociale des grands ensembles sans y recréer la vie ? Sur ce point, monsieur le ministre d'Etat, votre projet est d'une coupable insuffisance.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Nous allons vous entendre !

M. Michel Giraud. Si l'on veut transformer l'atmosphère des grands ensembles, il ne faut pas lésiner sur les moyens. Il serait pour le moins indispensable qu'à défaut de règles de droit positif quelques volontés fortes soient clairement affichées en matière d'éducation, de formation, d'activités économiques, d'intégration, de sécurité publique. La seule réhabilitation, fût-elle bien conduite, ne saurait suffire, et on l'a vu à Vaulx-en-Velin. Le Conseil économique et social a eu raison de suggérer l'élaboration de programmes locaux d'intégration à la ville, à condition de leur conférer un contenu.

A cet égard, comment ne pas déplorer le vide des trois articles qui constituent ce titre ? Pour notre part, nous formulons un certain nombre de propositions, tant pour la reconquête des grands ensembles que pour leur articulation avec le centre des villes. S'agissant du bâti, il importe de banaliser les procédures de changement d'affectation, afin de permettre non seulement une meilleure diversification de nature des logements, mais aussi l'insertion de services de proximité, notamment en aliénant ou en louant à bail les parcelles libres. Bien que l'expérience ait rencontré des difficultés, j'en conviens, la vente de certains logements aux locataires occupants, qui n'est toutefois possible qu'à condition de bien maîtriser les charges communes, est de nature à faire évoluer les mentalités. Par ailleurs, chaque fois que c'est nécessaire, il ne faudrait pas hésiter à démolir pour mieux reconstruire en recréant un urbanisme à échelle humaine.

Dans les grands ensembles, la première des urgences est d'offrir un avenir aux jeunes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Les exclus de la société sont d'abord les exclus du système scolaire, qui deviennent autant d'exclus de la vie professionnelle. Alors qu'au fond d'eux-mêmes la plupart d'entre eux nourrissent un fervent désir d'être et de vivre comme les autres, peut-on raisonnablement les dissuader de prendre le chemin de l'école en leur proposant un traitement musico-social ?

Il importe en revanche que les établissements scolaires des zones d'éducation prioritaire bénéficient de mesures réellement adaptées aux difficultés de leur environnement. Les filières techniques doivent être particulièrement développées. Il faut accorder une très large autonomie aux chefs d'établissement et aux équipes pédagogiques, qui doivent être consti-

tuées de préférence d'éducateurs très expérimentés pour moduler programmes et emplois du temps, pour favoriser le développement et la variété des activités culturelles et sportives. La complexité de la population scolaire justifie que le nombre d'élèves par classe ne dépasse pas la vingtaine.

Adaptation de l'école, adaptation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. L'Etat et les régions doivent conjuguer leurs efforts pour promouvoir un réel partenariat entre l'éducation nationale, les collectivités locales, les organismes professionnels et consulaires. L'absolu priorité est de développer les formations alternées et l'apprentissage.

M. Arthur Deheine. Très bien !

M. Michel Giraud. L'implantation d'annexes de missions locales et - j'en ai fait l'expérience - la création d'associations intermédiaires et d'entreprises d'insertion peuvent y contribuer. Avec l'éducation et la formation, l'emploi - mais je ne suis pas le premier à le dire puisque le Président de la République et Mme le Premier ministre l'ont déjà souligné - est au cœur de toute politique de reconquête des quartiers en difficulté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Michel Giraud. « Il faut absolument parvenir à créer des emplois pour les gens de ces quartiers » disait le Président de la République à Bron le 4 décembre dernier. Et c'est vrai que, souvent, 25 p. 100 des gens qui y vivent, et surtout les jeunes, sont en situation d'attente de vie professionnelle. Monsieur le rapporteur, vous avez affirmé : « C'est par l'emploi et les revenus qu'il procure que la vie urbaine devient possible. Sans emploi, c'est l'échec. » Et, à cet égard, la mesure prévue à l'article 20 du projet est vraiment trop modeste pour être efficace.

L'installation d'entreprises petites et artisanales est essentielle mais elle ne sera possible que si les incitations sont très fortes, et on ne peut pas demander aux collectivités d'accueil, déjà éprouvées, de supporter seules le poids financier de celles-ci.

Un ronds d'aménagement régional permettrait d'encourager l'emploi dans les secteurs qui en sont privés aussi bien que le développement du logement social là où il est insuffisant.

La paix sociale dans les grands ensembles passe également par un effort particulier de l'Etat pour lutter contre les effets concentrés de l'immigration clandestine. Les initiatives doivent y être multipliées, notamment par l'organisation de stages d'alphabétisation et d'initiation civique.

Reste le grave problème, illustré par des exemples récents, de la sécurité collective, qui conditionne la liberté de vivre. Où est celle-ci lorsque l'on a peur de sortir de chez soi, lorsque l'on sent sa personne comme ses modestes biens menacés ? « La sécurité est la base de notre contrat social », a même dit Michel Rocard. D'accord, mais alors à l'Etat d'en prendre les moyens en augmentant le taux d'encadrement, en multipliant et en diversifiant l'ilotage, en complétant les effectifs de police et de gendarmerie par l'affectation d'appelés volontaires, en prenant toutes dispositions pour conduire une politique active de prévention antidrogue.

Monsieur le ministre d'Etat, croyez-vous vraiment qu'on puisse afficher dans un projet de loi pour la ville le souci de « l'évolution urbaine et sociale des grands ensembles » sans aborder une seule de ces préoccupations hors desquelles il n'y aura jamais d'évolution urbaine et sociale profonde ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Je ne suis pas le seul à le dire. Marie-Noëlle Lienemann, député de l'Essonne, a déclaré ce matin dans un quotidien *(Applaudissements sur les mêmes bancs)...*

M. Pierre Mezeaud. Très bon article ! Remarquable !

M. Eric Raoult. Excellent !

M. Michel Giraud. ... que j'ai sous les yeux : « La loi ne changera rien à l'effet ghetto à l'intérieur des cités H.L.M. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mezeaud. C'est un aveu ! Notre collègue est excellente !

M. Eric Raoult. Mais elle n'a pas le droit de parler !

M. Jacques Toubon. La vérité sort de la bouche des transcourants !

M. Pierre Mezeaud. S'ils étaient tous comme elle ! *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Michel Giraud. La loi d'orientation pour la ville n'est pas un texte sur la ville. La loi d'orientation pour la ville n'est pas un bon texte sur le logement et, de surcroît, elle aura des effets pernicieux sur trois plans : celui de l'économie nationale, celui de l'aménagement du territoire et celui de la décentralisation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Sur le plan de l'économie nationale, d'abord.

« Quand le bâtiment va, tout va ! », dit-on. Aujourd'hui, malheureusement, le bâtiment ne va pas bien et un certain nombre de dispositions inscrites dans votre projet ne peuvent que l'essouffler davantage.

Pourtant, le Gouvernement a déjà fait bonne mesure en aggravant, dans la loi de finances de cette année, les pesanteurs qui briment la construction, tout en refusant les dispositions qui seraient de nature à la soulager. Je les ai évoquées : la taxation des plus-values, la réduction de la déduction forfaitaire - je rappelle le combat que nous avons conduit pour qu'elle ne « dégringole » pas à 5 p. 100 et que l'on se contente de 8 p. 100 -, le non-respect des engagements pris l'an dernier ici même par M. le ministre d'Etat, Pierre Béré-govoy, en matière d'abaissement des droits de mutation.

Aujourd'hui, le Gouvernement persiste et signe.

Soyons très honnête, et je tiens à l'être...

M. Claude Miqueu. Pour une fois !

M. Michel Giraud. Cette remarque me semble mal venue. Monsieur le ministre d'Etat, votre texte introduit - sublime générosité de la part du Quai de Bercy, j'imagine - la prorogation des « incitations Méhaignerie » sur l'investissement locatif privé, qui nous a été refusé à Jean Tiberi et à moi-même dans le débat budgétaire.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh !

M. Michel Giraud. Mais si ! Et je vous renvoie à l'amendement que nous avons déposé et que le Gouvernement a retouché avant de l'insérer lui-même dans son projet ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Et maintenant, la mesure est donc mauvaise ?

M. Michel Giraud. Mais une prorogation limitée, qui peut aller dans le bon sens, ne remplace pas en fait une pérennisation....

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh !

M. Michel Giraud. ... même si, et j'en conviens, cinq ans valent mieux que deux.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Merci !

M. Michel Giraud. En revanche, que de risques nouveaux !

La prise en compte de nouvelles contraintes dans les documents d'urbanisme et les dispositions relatives aux Z.A.D. vont nécessairement entraîner des retards, des blocages et des contentieux. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bernard Pons. Evidemment !

M. Michel Giraud. Les insertions formelles dans les documents d'urbanisme, prévues aux articles 6 à 12, ne généreront-elles pas les tribunaux beaucoup plus qu'elles ne les éclaireront ?

Une planification rigide, un interventionnisme accru sont-ils bien adaptés à une économie de marché ?

Ou bien les collectivités imposeront la « participation à la diversité de l'habitat », ou bien elles s'en dispenseront. Dans les deux cas, les effets pervers seront multiples.

Si l'on impose la « participation à la diversité de l'habitat », on assistera à l'abandon de certains projets de construction, au renoncement des investisseurs, et à la réper-

cussion sur les prix de construction, et donc d'acquisition - la répercussion sera d'autant plus lourde que les charges foncières seront élevées et elle pourra représenter de 5 à 7 p. 100 du coût des opérations.

Sans « participation à la diversité de l'habitat », il y aura accroissement de la pression fiscale, et donc baisse des investissements d'intérêt public des collectivités, ce qui ne pourra que contrarier les implantations d'entreprises.

Dans les deux cas, il y aura transfert des charges de solidarité nationale - fondamentalement de la responsabilité de l'Etat - soit sur les constructeurs, soit sur les collectivités locales. Soyons convaincus que l'on accusera ensuite ces collectivités de ne pas faire assez ou de trop peser sur les prélèvements publics, voire de ces deux péchés à la fois.

Dans les deux cas, il y aura dérive inflationniste. De surcroît, la juxtaposition des deux types de situation ne peut qu'entraîner des inégalités de comportement de concurrence entre collectivités.

Le projet crée, en les formalisant, les E.P.F., les « établissements publics fonciers », et autorise ceux-ci à lever, sous l'appellation d'une taxe spéciale d'équipement, des centimes additionnels à la fiscalité locale. Cette initiative ne peut que renforcer les risques que je viens de dénoncer.

Au demeurant, les établissements publics fonciers se substitueront-ils utilement aux organismes existants, tels que les syndicats mixtes et les S.E.M. ? J'en doute fort. Le souci d'élargissement de l'offre foncière passe-t-il par la création d'une nouvelle structure ?

Si le niveau de la fiscalité offre des marges de jeu, ne suffit-il pas d'ajuster les taux pour financer une politique foncière plus active sans générer les charges de fonctionnement d'une structure supplémentaire qu'on ne supprimera jamais ?

Si le niveau de la fiscalité est déjà élevé, les centimes additionnels de l'établissement public foncier seront-ils plus supportables qu'une augmentation des taux communaux ?

Pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, ne pas, simplement, rétablir les programmes d'action foncière, qui permettaient à l'Etat de subventionner les communes conduisant une réelle politique foncière ?

M. Eric Raoult. Ce serait en effet souhaitable !

M. Michel Giraud. S'agissant de l'offre foncière, le projet est muet quant aux initiatives et aux capacités de l'Etat lui-même ou de ses entreprises. Cela signifie-t-il que l'Etat et ses entreprises publiques continueront d'être des propagateurs actifs de la spéculation foncière par la vente aux enchères de biens fonciers ou immobiliers dont les prix font référence pour les transactions privées ?

M. Guy Malandain, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Cela a déjà été dit ce matin !

M. Michel Giraud. Un exemple : dans mon département, le Val-de-Marne, à Charenton, le long de l'autoroute de l'Est, E.D.F. vend du terrain à 11 000 francs le mètre carré. Allez faire, dans ces conditions, du logement social !

Ce texte aura aussi des effets pernicieux sur le plan de l'aménagement du territoire. Pourtant, la conjonction de trois données actuelles, fortes, justifierait une réelle volonté d'aménagement équilibré.

Ces données sont les suivantes : l'économie du marché, qui ne peut qu'aggraver les différences ; l'interactivité du monde, et notamment le nouveau paysage européen ; la démultiplication des relais de responsabilités économiques et politiques.

Traiter la ville, c'est traiter ses liaisons avec l'extérieur tout autant que son organisation interne. C'est la concevoir dans son contexte économique, sociologique et humain, qui est à la fois européen, national et régional.

En matière d'aménagement du territoire, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, le Gouvernement - du moins cela a été le cas jusqu'à présent - se satisfait de déclarations d'intention ou d'effets d'annonce.

Permettez-moi à cet égard de citer quelques exemples.

S'agissant des réseaux de transport et de circulation, les crédits ne suivent pas les promesses.

En ce qui concerne le T.G.V., là où l'équilibre économique est assuré, on engage la ligne. Mais là où il n'est plus assuré, pour désenclaver l'Auvergne, par exemple,...

M. Michel Cointat. Ou la Bretagne !

M. Michel Giraud. ... on fait la quête auprès des collectivités les plus modestes.

M. Michel Cointat. C'est vrai !

M. Michel Giraud. Est-ce cela, la politique d'aménagement du territoire ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Rappelez-vous ce qui a été fait en 1986-1987 !

M. Michel Giraud. Quant aux autoroutes, on annonce, on affiche, on répète : « 300 kilomètres par an ! Or le blocage des autorisations d'emprunts des sociétés d'autoroutes et des péages interdit le rythme de construction annoncé. Cette année, et vous le savez bien, il ne s'agira pas de 300 kilomètres, mais - je vais être précis - de 152 seulement !

Les universités : on annonce sept universités nouvelles, dont quatre en Ile-de-France, en laissant complètement tomber le réseau des universités du Grand Bassin parisien, de ces villes dont on dit qu'elles sont à moins d'une heure de Paris et qui devraient contribuer à un équilibre de la carte universitaire. Où est l'aménagement du territoire ? (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Le monde rural, cher à mon collègue et ami Patrick Ollier,...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Et à d'autres aussi !

M. Pierre Mazeaud. A tout le monde !

M. Michel Giraud. ... qui en parlera plus tard, est une chance pour notre pays. Or il devient l'exclu de la croissance et de la solidarité : les services publics locaux disparaissent, les liaisons physiques et immatérielles mettent en évidence des poches mal irriguées, et l'on se glorifie de cagnottes sans contenu.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Michel Giraud. On aurait pu espérer qu'un projet sur la ville s'attache à renforcer le rôle de relais que celle-ci a vocation à jouer en milieu rural. Il n'en est rien, bien au contraire !

M. Patrick Ollier. La France rurale est abandonnée !

M. Michel Giraud. Comme le souligne le groupe « agriculture » du Conseil économique et social, cela est éminemment coupable alors que 20 p. 100 de notre territoire national sont déjà en voie de désertification.

M. Michel Cointat. Ce sont plutôt 40 p. 100 !

M. Pierre Mazeaud. Exact !

M. Michel Giraud. Nous en serons bientôt à 40 p. 100, en effet.

M. Pierre Mazeaud. Nous en sommes déjà là !

M. Michel Giraud. Et dire que votre gouvernement m'a refusé la constitution d'un conseil national du monde rural, que je lui ai proposée le 19 avril 1989.

M. Patrick Ollier. Le Gouvernement se moque de la France rurale !

M. Michel Giraud. Non seulement cette mission de relais de la ville n'est pas évoquée, mais, de surcroît, les mécanismes proposés en matière de logement ne peuvent qu'aggraver les inégalités.

Dans la mesure où les affectations d'aides publiques prévues dans les conventions des programmes locaux de l'habitat concerneront essentiellement les agglomérations de plus de 350 000 habitants, où, d'ailleurs, ne se trouvent pas situés, beaucoup s'en faut, les quatre cents quartiers en difficulté, et puisque n'est envisagée aucune augmentation de l'enveloppe globale des crédits, c'est obligatoirement le reste du territoire qui se trouvera défavorisé.

M. Patrick Ollier. Une fois de plus !

M. Michel Giraud. Votre texte aura des effets pernicieux sur le plan de l'économie, des effets pernicieux sur le plan de l'aménagement du territoire, mais encore sur le plan de la décentralisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La loi d'orientation pour la ville induit un double transfert qui va à l'encontre de l'esprit qui a inspiré les lois de 1982.

Il s'agit d'abord d'un transfert de responsabilités des collectivités vers l'Etat.

Quelques exemples : dans les petites communes, la possibilité d'élaborer des P.O.S. simplifiés se trouvera de fait supprimée,...

M. Guy Malandain, rapporteur. Pendant des mois, ils ont été contre la décentralisation !

M. Michel Giraud. ... et, dans les agglomérations de 350 000 habitants, monsieur le rapporteur, le « programme local de l'habitat » deviendra en fait obligatoire.

M. Guy Malandain, rapporteur. Vous avez voté contre les lois de décentralisation en 1983 !

M. Michel Giraud. C'est dire que la coopération, que l'assemblée a voulu volontaire et diversifiée lors du récent débat sur le projet de loi Joxe, deviendrait, par le biais des P.L.H., obligatoire. Si tel devait être le cas, il y aurait négation de la volonté de la très grande majorité des maires. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il y aurait également une modification fondamentale des règles de partage de pouvoirs entre l'Etat et les collectivités en matière d'urbanisme, l'Etat s'évadant de son rôle qui se limite en la matière, normalement, à garantir le respect de la réglementation.

En cas de contribution des communes au titre de la diversité de l'habitat, peut-on admettre que celle-ci soit versée à un organisme désigné par l'Etat plutôt que choisi par les collectivités ?

M. Eric Raoult. Certes, non !

M. Michel Giraud. Quant à l'élargissement du droit de préemption au bénéfice de l'Etat dans le cas de la procédure de Z.A.D. d'Etat imaginée à l'article 29, il implique manifestement un retour complet sur la décentralisation. Ainsi, l'Etat pourrait « zader » partout où il veut, en secteur urbain comme en secteur rural, en privant les collectivités locales des pouvoirs qui leur ont été formellement conférés.

M. Guy Malandain, rapporteur. Monsieur Giraud...

M. Michel Giraud. La voie serait alors ouverte à l'étatisation des sols, qui serait franchement inacceptable et qui précéderait d'une curieuse conception de l'approfondissement de la décentralisation, monsieur le rapporteur ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Votre texte aura aussi pour conséquence un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités.

Alors que votre projet poursuit, pour l'essentiel, un objectif de solidarité nationale, l'Etat se défausse.

En matière de logements, les collectivités locales auront à supporter des charges supplémentaires, mais on ne trouve trace d'aucun engagement d'augmentation des crédits d'aides publiques, dont l'Etat, je le rappelle, assume l'exclusive responsabilité aux termes mêmes des lois de décentralisation.

Quant au plan financier, l'Etat se contente de « taxer » directement les collectivités locales et, par leur intermédiaire, les acteurs économiques.

Gouverner, ce n'est pas nécessairement et uniquement « taxer ».

M. Francis Delattre. Certes !

M. Michel Giraud. Et, dès lors qu'il s'agit de solidarité nationale, gouverner, c'est d'abord montrer l'exemple ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Robert-André Vivien. Excellent !

M. Michel Giraud. En fait, votre projet, monsieur le ministre d'Etat, est une réponse de circonstance et de camouflage.

C'est une réponse de circonstance après les durs et tristes événements de Vaulx-en-Velin, de Montfermeil, d'Argenteuil, de Sartrouville, après les discours de Bron. Mais quelle réponse tronquée et inadaptée aux attentes de nos cités éprouvées ! Qu'en pense-t-on à Mantes ou à Chanteloup-les-Vignes ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. -*

Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh ! la la !

M. Bernard Schreiner (Yvelines) et M. Philippe Sanmarco. Qui a installé les ghettos à Mantes ?

M. Michel Giraud. Votre projet est également une réponse de camouflage des graves échecs des dix années écoulées.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Qui a construit les ghettos ?

M. Michel Giraud. Je sais bien que ce que je dis ne vous fait peut-être pas plaisir...

M. Eric Raoult. Ça les fait rougir !

M. Michel Giraud. Votre projet, disais-je, est une réponse de camouflage des graves échecs des dix années écoulées.

Echec du système éducatif : en dix ans, plus de 2 millions de jeunes en sont sortis sans diplôme, sans préparation réelle à la vie active - 10 p. 100 sont analphabètes et 20 p. 100 ne maîtrisent ni l'écrit ni l'oral.

M. Arthur Dehaine. Quel gâchis !

M. Michel Giraud. Echec de la formation : nous avons dix fois moins d'apprentis que les Allemands et les entreprises ne trouvent pas le personnel dont elles ont besoin.

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. Michel Giraud. Terrible échec de l'emploi : de crête en crête, on risque de connaître celle des 3 millions de chômeurs et des 400 jours de durée moyenne du chômage !

M. Jean-Yves Chamard. Eh oui !

M. Michel Giraud. Echec de la politique d'intégration : le flot des immigrés ne cesse de s'amplifier - cent mille de plus s'installent chaque année dans notre pays.

M. Pierre Mazeaud. Et ils en veulent encore !

M. Michel Giraud. Echec de la politique de sécurité : la progression du nombre des crimes et délits a repris depuis deux ans. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Là, on racolle !

M. Michel Giraud. Aujourd'hui, mes chers collègues, tout le monde condamne les casseurs de dix-huit ans. Mais peut-on oublier qu'ils étaient des bambins de huit ans lorsque François Mitterrand a été élu Président de la République ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Eric Raoult. La « génération Mitterrand » !

M. Michel Giraud. De ces échecs, pas un mot dans le projet, alors même que la ville est leur lieu de rencontre et, hélas ! de cumul !

M. Jacques Limouzy. Très juste !

M. Michel Giraud. Et pas une proposition permettant d'entrevoir la prise de conscience des remèdes qu'ils justifient !

Dans ces conditions, monsieur le ministre d'Etat, à quoi bon un projet de loi d'orientation sur la ville, qui se révèle en fait réducteur sur le plan des fonctions urbaines, ségrégatif en matière de diversification sociale, inflationniste quant à ses implications économiques, quelque peu concentrationnaire au regard de l'aménagement du territoire, recentralisateur dans son esprit et, de surcroît - j'en suis certain - à bien des égards inapplicable ?

M. Bernard Pons. Quel réquisitoire !

M. Robert-André Vivien. Excellent !

M. Michel Giraud. Un projet qui, je l'imagine, ne traduit pas réellement l'esprit pragmatique, les convictions profondes du ministre-maire que vous êtes.

Un projet qui, en fragmentant physiquement, fonctionnellement et socialement la ville, ne peut qu'aggraver la dérive dangereuse des fractures tout en altérant la cohésion nationale.

M. Robert Le Foll. Vous savez ce que l'on dit de tout ce qui est excessif...

M. Michel Giraud. C'est précisément parce que nous aspirons à faire prévaloir les conditions et les moyens d'une vraie solidarité dans de vraies villes, c'est parce que, de ce point de vue, votre projet de loi est inadapté et justifie une totale réécriture, qu'au nom de mon groupe, de nos groupes, je me vois contraint d'opposer à votre projet la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Pierre Mazeaud. C'était un très bon discours !

M. Jean-Pierre Balligand. Peut-être un petit peu outrancier !

M. le président. J'interroge la commission : veut-elle répondre à M. Giraud ?

M. Guy Malandain, rapporteur. Non, monsieur le président (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Dans les explications de vote – la formule, je le souligne, est originale –, la parole est à M. Bernard Carton.

M. Robert-André Vivian. Personne n'ose répondre à M. Giraud ! Dont acte !

M. Pierre Mazeaud. C'est la fin ! Il n'y a plus personne !

M. Bernard Carton. Monsieur Mazeaud, lorsque vous cesserez de vociférer, peut-être pourrai-je m'exprimer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. M. Mazeaud devrait employer son souffle à expliquer à son voisin, M. Robert-André Vivian, que, conformément à la nouvelle procédure, il n'y a plus d'« orateur contre ».

M. Jean-François Delahais. Ils l'avaient oublié !

M. Gabriel Kasperait. Cela arrange le Gouvernement, qui ne saurait pas quoi dire !

M. Bernard Carton. Cette explication de vote sur la question préalable...

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Mazeaud, j'ai déjà donné la parole à M. Carton. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. M. Mazeaud pourrait s'exprimer avec l'autorisation de l'orateur !

M. le président. Si vous souhaitez faire un rappel au règlement, en me précisant bien l'article sur lequel vous le fondez, je vous donnerai la parole tout à l'heure, monsieur Mazeaud.

M. Gabriel Kasperait. Même à Moscou, on n'est plus comme ça ! Vous êtes en retard ! (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean-Pierre Lapaire. Tout en finesse, comme toujours !

M. le président. La parole est à M. Bernard Carton, et à lui seul.

M. Bernard Carton. De quoi s'agit-il ? En fait, d'une question très simple : faut-il débattre, oui ou non, d'un texte sur la ville ? (« Non ! ») et protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Gérard Chasseguet. De quel texte ?

M. Francis Delattre. D'un bon texte, d'accord !

M. Jacques Limouzy. D'un vrai texte !

M. Bernard Carton. Y a-t-il, oui ou non, urgence à débattre d'un texte sur la ville ? (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Eric Raoult. Pas de ce texte !

M. Patrick Ollier et M. Jacques Limouzy. Pas de celui-là !

M. Rudy Salles. Nous voulons un vrai texte !

M. Bernard Carton. Je pense, monsieur Giraud, que l'opinion publique...

M. Claude Wolff. Elle vous juge !

M. Bernard Carton. ... l'actualité...

M. Eric Raoult. Elle vous accuse !

M. Bernard Carton. ... les faits tristes qui nous accablent aujourd'hui...

M. Eric Raoult. Ils vous accablent, en effet !

M. Bernard Carton. ... loin de nous accuser, justifient, aujourd'hui, de l'urgence de débattre d'un texte sur la ville.

M. Jean-Yves Chamard. Dix ans que vous attendez !

M. Rudy Salles. Dix ans d'échecs !

M. Bernard Carton. Qui est en accusation ? (« Vous ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Les grands ensembles construits dans les années cinquante ! Et par qui ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Par eux !

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre. Par vous !

M. Bernard Carton. Par des urbanistes, par des responsables de politique urbaine, et sous prétexte d'urgence, en fait, on a accumulé...

M. Rudy Salles. Et le chômage ? Et l'immigration ?

M. Bernard Carton. ... on a centralisé, on a concentré des populations souvent venues naguère de l'étranger pour travailler et participer ainsi à la prospérité économique de notre pays.

M. Gabriel Kasperait. Mais vous êtes en retard !

M. Bernard Carton. Aujourd'hui, ce même patronat, qui les avait fait venir par camions entiers, jette ces populations (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

M. Hubert Falco. Vous êtes archaïque !

M. Gabriel Kasperait. Il y a longtemps qu'elles sont parties !

M. Bernard Carton. ... dans des situations difficiles, celles du chômage, de l'inactivité.

M. Francis Delattre. C'est vous qui créez le chômage !

M. Bernard Carton. Mais, surtout, on a concentré ces populations dans des logements qui avaient été construits à la hâte, sans se préoccuper aucunement du futur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Rudy Salles. Vos propos sont lamentables !

M. Francis Delattre. Laissez-le parler, il est parfait !

M. Bernard Carton. A un urbanisme du « zoning », il convient d'affirmer, une fois pour toutes, à travers cette loi sur la ville, que c'est la mixité qui répondra aux problèmes qui se posent aujourd'hui.

M. Charles Fèvre. Vous êtes là depuis dix ans !

M. Patrick Ollier. C'est l'aveu de votre échec !

M. Bernard Carton. Mixité et diversité dans l'habitat, voilà en fait les secrets d'une solution à ces problèmes.

M. Willy Diméglio. Pourquoi ne les avez-vous pas proposés plus tôt ?

M. Bernard Carton. Quelles sont les questions que nous devons poser ?

Cette loi est-elle attendue par le monde économique et le monde associatif ? (« Non ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Certainement, cette loi est attendue.

M. Gérard Chasseguet. Pas celle-là !

M. Bernard Carton. Monsieur Giraud, nous n'avons pas du tout la même lecture du rapport du Conseil économique et social. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Arthur Dehaine et M. Gabriel Kaspereit. Ah, sûrement pas !

M. Eric Raoult. Lisez-le !

M. Jean-Yves Chamard. Ce rapport est très critique sur votre texte !

M. Bernard Carton. J'ai lu, dans ce rapport, quel était le scrutin sur l'ensemble du projet d'avis. A voté pour la C.F.D.T. ; a voté pour la C.G.T.-F.O. ...

M. Gabriel Kaspereit. Ah oui ! Evidemment !

M. Bernard Carton. ... a voté pour la C.F.E.-C.G.C. ; a voté pour la C.F.T.C. ; a voté pour la F.E.N. ; a voté pour l'U.N.A.F. ; a voté pour le groupe de l'agriculture ; a voté pour le groupe des départements, des territoires et des collectivités territoriales à statut particulier d'outre-mer ; a voté pour le groupe de l'artisanat ; a voté pour le groupe des personnalités qualifiées ; a voté pour le groupe de la coopération ; a voté pour le groupe des représentants des Français de l'étranger, de l'épargne et du logement ; ...

M. Eric Raoult. Et Georgette Lemaire ! (*Sourires.*)

M. Bernard Carton. ... a voté pour le groupe des associations ; a voté pour le groupe de la mutualité.

M. Gabriel Kaspereit. Eh bien, nous, nous sommes contre !

M. Bernard Carton. C'est un démenti cinglant, monsieur Giraud, aux propos que vous avez tenus à cette tribune (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) laissant croire qu'aujourd'hui le monde économique et social n'attendait pas cette loi. Elle est attendue de tous, elle est espérée ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Chamard. Ils ont voté pour le rapport ! Ils n'ont pas voté pour la loi !

M. Bernard Carton. Est-elle attendue des populations concernées ?

Je peux vous répondre, monsieur Giraud, en tant qu'êlu de Roubaix, une des premières villes marquées par le chômage dans le textile, par les problèmes de l'immigration et par ceux de l'habitat urbain...

M. Eric Raoult. Combien d'années de socialisme ?

M. Bernard Carton. ... qu'aujourd'hui, tout le monde attend cette loi et, en premier lieu, je le crois sincèrement - j'espère qu'on pourra le vérifier demain au Sénat - le premier magistrat de cette ville, M. André Diligent, lui qui ne cesse de répéter : « J'attends une loi sur la ville qui permette de débloquer un certain nombre de choses. » Cette loi est donc, mes chers collègues, une loi d'urgence ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Pas celle-là !

M. le président. Mes chers collègues, je ne vous offenserai pas si je vous dis que vous vociférez. Je vous serais reconnaissant de parler sur un autre ton.

M. Patrick Ollier. Nous sommes provoqués !

M. Gabriel Kaspereit. C'est de la faute de l'orateur !

M. le président. Monsieur Carton, vous seul avez la parole.

M. Bernard Carton. De quoi s'agit-il, monsieur Giraud ? Il convient avant tout de ne pas faire de confusion. Ne venez pas nous dire qu'une loi sur la ville doit traiter de tous les problèmes globaux de la ville.

M. Francis Delattre. La vôtre ne traite de rien !

M. Bernard Carton. Elle doit d'abord traiter des problèmes spatiaux. Moi qui suis élu de Roubaix, ville qui compte plus d'emplois que d'actifs, mais qui connaît aussi un taux important de chômeurs - 27 p. 100 - et un pourcentage d'immigrés élevé, jamais atteint, je peux vous dire,...

M. Eric Raoult. La faute à qui ?

M. Francis Delattre. Dix ans de socialisme !

M. Bernard Carton. ...qu'il ne suffit pas seulement de répéter dans tous les discours : il faut créer des emplois ; il faut une politique de la jeunesse ; il faut une politique du logement. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Il faut changer de gouvernement !

M. Bernard Carton. Encore faut-il qu'une politique de l'emploi, qu'une politique de la jeunesse, qu'une politique du logement s'inscrivent dans l'espace. Il ne saurait être question que l'on veuille mettre en œuvre de vraies politiques de l'emploi, de la jeunesse ou du logement pour les quartiers riches et les villes riches, pendant que pour les autres quartiers et pour les villes moins riches aucune réponse ne serait apportée aux problèmes posés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ridicule ! Scandaleux !

M. Gabriel Kaspereit. Vous avez cent cinquante ans de retard !

M. Gérard Chasseguet. C'est un discours du XIX^e siècle !

M. le président. Monsieur Carton, M. Robert-André Vivien souhaite vous interrompre. L'y autorisez-vous ?

M. Bernard Carton. Monsieur Vivien, je vous donne la parole. (« Bravo ! » sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mazeaud. Vous permettez, c'est au président de la donner !

M. le président. Il y a un lapsus de la part de M. Carton. (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud. C'est un lapsus grave !

M. le président. C'est le président seul qui donne la parole.

Avec l'autorisation de l'orateur, monsieur Vivien, vous avez la parole.

M. Robert-André Vivien. Merci, monsieur Carton.

Je sens bien la difficulté de votre tâche et je vois combien vous avez mis de soin à préparer (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je lui rends hommage, alors ne m'interrompez pas !

... une défense, ô combien périlleuse, après le remarquable discours de Michel Giraud, qui a vraiment été exhaustif,...

M. Gabriel Kaspereit. Tout à fait !

M. Robert-André Vivien. ... qui a présenté en fait, mais avec courtoisie, un véritable réquisitoire. (*M. Malandain, rapporteur, vient s'entretenir à la tribune avec M. Carton.*)

M. Pierre Mazeaud. Qu'est-ce que c'est ?

M. Robert-André Vivien. Qu'est-ce qui se passe ? (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

C'est nouveau, monsieur le président ? C'est la première fois que je vois cela à la tribune !

M. Pierre Mazeaud. Mais allez-y tous !

M. Robert-André Vivien. J'avoue que je suis sidéré : depuis trente ans que je siége à cette Assemblée, c'est la première fois que je vois quelqu'un monter à la tribune pour faire signer un papier à l'orateur !

Monsieur le président, je voudrais demander à M. Carton s'il a eu le temps de parcourir les archives depuis 1958.

Par exemple, qui a supprimé les bidonvilles ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est nous !

M. Robert-André Vivien. A « Champigny - 11 000 » ? MM. Debré, Nungesser... Et à Nanterre ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas vous ! Et les chalandonnettes !

M. Robert-André Vivien. On y vient !

Qui a mis en place une politique de résorption de l'habitat insalubre ? C'est nous ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Qui a lutté contre les marchands de sommeil ? C'est nous ! Qui a instauré le l p. 100 pour le logement ? C'est nous !

J'aimerais qu'en toute honnêteté vous rappeliez ce qu'ont fait les gouvernements de la V^e République ! (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Carton.

M. Bernard Carton. Monsieur Vivien, ne jouons pas sur deux tableaux. D'abord, je vous ferai remarquer que le discours de M. Giraud, comme vous l'avez dit vous-même, était un remarquable catalogue. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivien. Un remarquable discours !

M. Eric Raoult. Un réquisitoire !

M. Bernard Carton. Non, messieurs : un véritable catalogue ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Mazeaud. Pour le catalogue, voyez le Premier ministre !

M. Bernard Carton. ... de questions dont il y a effectivement urgence à débattre. Et je lui propose d'en discuter.

Quant à savoir qui a fait ou n'a pas fait quoi, ...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est important !

M. Gérard Chasseguet. Qui n'a rien fait : c'est vous !

M. Bernard Carton. ... je répondrai très simplement, monsieur Vivien, que pour ce qui concerne la politique de la ville, comparons les chiffres.

On dit que les efforts du Gouvernement n'ont pas eu de résultats. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Le nombre de logements réalisés ?

M. Bernard Carton. Les crédits consacrés à la prévention de la délinquance sont passés de 47,7 millions de francs en 1986 à 109,5 millions en 1991.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas le problème !

M. Eric Raoult. Et le nombre de logements ?

M. Bernard Carton. Dois-je vous rappeler que ces mêmes crédits étaient tombés, curieusement, à 42 millions de francs en 1987 ?

M. Robert-André Vivien. Vous dites n'importe quoi !

M. Gérard Chasseguet. Et les logements aidés !

M. Bernard Carton. Pour le fonds social urbain, les crédits, qui étaient de 101 millions de francs en 1986, se montent à 398 millions en 1991 ! Dois-je vous rappeler aussi que ces crédits sont tombés, curieusement, à 75 millions en 1987 et à 81 millions en 1988 ? (« Voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Les crédits affectés à l'opération « Banlieues 89 » s'élevaient à 8,6 millions en 1985. Dois-je vous dire que, en 1987, ils sont tombés à 2,8 millions ? (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Mme Martine Daugrallh. C'était encore trop !

M. Bernard Carton. S'agit-il pour vous d'un jeu qui consiste à savoir qui sont les meilleurs en la matière ?

En tout cas, les chiffres sont là pour prouver que, dans le domaine de la ville, beaucoup a été fait.

M. Robert-André Vivien. Non ! Non !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Combien de chômeurs !

M. Bernard Carton. Bien sur, beaucoup reste à faire. C'est la raison pour laquelle je vous propose, mes chers collègues, de repousser la question préalable, car aux yeux de l'opinion publique il y a urgence à répondre à la ségrégation, à lutter contre les ghettos, à organiser une ville plus harmonieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République. Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Chasseguet. Autrement que vous ne le faites !

Rappels au règlement

M. Pierre Mazeaud. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Je vous remercie, monsieur le président.

J'ai noté avec beaucoup d'intérêt la remarque que vous n'avez pas manqué de faire sur la modification du règlement de l'Assemblée. Mais, ayant moi-même participé aux délibérations sur cette question, ayant d'ailleurs souhaité une telle modification dans l'intérêt même du bon déroulement de nos séances, je me demande, monsieur le président, si vous avez bien compris le nouvel article 91. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Sûrement !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Il n'y a que Mazeaud qui comprenne !

M. Pierre Mazeaud. En réalité, ce que nous réclamions, c'était tout simplement l'application du texte qui dispose - je pense que M. le rapporteur de la commission compétente le connaît - ...

M. Robert-André Vivien. Il ne l'a pas lu !

M. Pierre Mazeaud. ... que « dans la discussion de chacune d'elles » - il s'agit de l'exception d'irrecevabilité et de la question préalable - « peuvent seuls intervenir l'un des signataires, » - notre collègue Giraud s'est exprimé - « le Gouvernement et le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond ».

C'est la raison pour laquelle, tout à l'heure, nous avons protesté lorsque nous avons vu nos collègues du groupe socialiste s'interroger...

M. François-Michel Gonnot. Ils paniquaient !

M. Pierre Mazeaud. ... pour savoir lequel d'entre eux accepterait de répondre à M. Giraud, ...

M. Eric Raoult. Ils étaient gênés !

M. Pierre Mazeaud. ... et le rapporteur lui-même, qui est nommément désigné dans le nouvel article de notre règlement, n'est pas monté à la tribune. C'est cela que nous entendons particulièrement dénoncer ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Plaisanterie !

M. Jean-Pierre Kucheida. N'importe quoi !

M. le président. Monsieur Mazeaud, vous avez accusé le président de ne point connaître le règlement. Bien que vous brandissiez les armes du règlement, j'ai envie de vous dire : « Jeune présomptueux, qui t'a rendu si vain ? » (*Rires sur plusieurs bancs. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. Mon intervention sera très courte.

Monsieur Carton, comment expliquez-vous qu'avec tous les moyens selon vous mis en œuvre cela aille si mal partout ? (« *N'importe quoi !* » et *protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Chamard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Yves Chamard. Je me fonde sur l'article 58, monsieur le président, et je serai très bref.

Notre collègue Carton nous a donné une longue liste de ceux qui semblent...

M. le président. C'est bien un rappel au règlement, monsieur Chamard ?

M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait, monsieur le président.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Sur quel article s'appuie-t-il ?

M. Jean-Yves Chamard. L'article 58.

M. Carton, disais-je, nous a donné la liste des organismes qui auraient approuvé la loi. Je vais, très brièvement,...

M. Philippe Sanmarco. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Jean-Yves Chamard. ... donner lecture de passages de la conclusion du rapport du Conseil économique et social : « Les moyens ne sont pas suffisants. L'Etat donne l'impression d'hésiter sur la nature et l'importance des engagements qu'il est décidé à prendre lui-même. Ce projet marque en outre un renforcement des pouvoirs de l'Etat sur les collectivités locales. L'Etat paraît mal à l'aise dans ses rapports avec les 36 000 communes. En définitive, la loi d'orientation pour la ville marque une hésitation, elle comporte d'évidentes omissions. » Le Conseil économique et social, enfin, craint que « cette loi d'orientation pour la ville ne soit une loi d'incantation ».

Voilà, mes chers collègues, ce sur quoi a vraiment voté le Conseil économique et social ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Chasseguet. Quel camouflet !

M. Hubert Falco. Voilà la vérité !

M. Alfred Recours. C'est vous qui avez construit ces villes !

M. le président. J'interroge...

M. Gabriel Kaspereit. Quelqu'un est monté à côté de l'orateur à la tribune ! On n'est pas à Moscou ! Même au Soviet suprême, on ne le fait plus maintenant !

M. le président. Monsieur Kaspereit, je voudrais savoir...

M. Gabriel Kaspereit. Mais c'est vrai !

M. le président. ... ce que vous auriez fait à ma place en constatant qu'un député, cependant chevronné,...

M. Gabriel Kaspereit. Je vous dis ce qui se passe !

M. le président. Veuillez m'écouter, s'il vous plaît !

Si vous constatez à la présidence qu'un député, cependant chevronné, commet une erreur, allez-vous suspendre la séance ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Oui !

M. Eric Raoult. Et sanctionner !

M. le président. Le prier instamment de quitter la tribune ? Allez-vous le jeter hors de la tribune ? (« *Oui ! oui !* » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Vous ne l'avez pas fait ! On n'a jamais vu cela dans cet hémicycle !

M. le président. J'interroge l'Assemblée...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Rappel au règlement !

M. le président. ... et chacun des groupes : un orateur veut-il s'inscrire pour les explications de vote ?... Je constate que non.

M. Jacques Toubon. Rappel au règlement !

M. Jacques Limouzy. Et le texte, quand viendra-t-il en discussion ? (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Toubon. Mon rappel au règlement se fonde sur les articles 58 et 91, alinéa 7.

D'abord, je dirai qu'il serait inconcevable, monsieur le président, que vous ne soumettiez pas au bureau de l'Assemblée le geste de M. le rapporteur qui est venu s'entretenir avec l'orateur à la tribune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Roland Nungesser. On n'a jamais vu cela !

M. Jacques Toubon. Cela devrait amener la commission d'étude du règlement de l'Assemblée à proposer la modification suivante du règlement : pour chaque intervention pourraient être prévus un orateur titulaire et un orateur suppléant !

M. Roland Nungesser. Et un consultant !

M. Jacques Toubon. Nous pourrions l'examiner avec intérêt. Je vous demande de la soumettre au Bureau.

Ma deuxième question, dont je souhaite que la conférence des présidents soit saisie, est la suivante :

En application de l'article 91 du règlement, nous avons entendu sur le projet de loi relatif à l'aide juridique, le rapporteur du Conseil économique et social, Mme Simone Iff, qui est venue dire tout le bien qu'elle pensait de ce texte de loi. Pourquoi, en application du même article, n'entendons-nous pas aujourd'hui le rapporteur du Conseil économique et social, M. Marcel Lair, dire ce qu'il pense du projet de loi relatif à la ville ? Peut-être parce qu'il aurait donné un avis nettement moins favorable que celui de Mme Iff sur le projet de loi sur l'aide juridique ? Je suppose que l'absence de M. Lair est liée à un point de vue plus nuancé, alors que la présence de Mme Iff était probablement due à la louange qu'elle voulait faire du texte... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président, je voudrais donc savoir selon quels critères il est décidé d'entendre ou de ne pas entendre les rapporteurs du Conseil économique et social en application de l'article 91.

M. Gabriel Kaspereit. Il faut mettre un peu d'ordre dans cet hémicycle, monsieur le président !

M. le président. Nous cherchons dans le règlement la référence exacte mais nous en connaissons l'esprit,...

M. Robert-André Vivien. C'est l'article 165 !

M. le président. ... c'est le président du Conseil économique et social lui-même qui doit formuler la demande qu'un des siens soit entendu à l'Assemblée nationale ; je donne lecture de l'article 97, alinéa 1, du règlement :

« Lorsqu'en application de l'article 69 de la Constitution, le Conseil économique et social désigne un de ses membres pour exposer devant l'Assemblée nationale l'avis du Conseil sur un projet ou une proposition qui lui a été soumis, le président du Conseil économique et social en avertit le président de l'Assemblée nationale. »

Or à notre connaissance, le président du Conseil économique et social n'a pas averti monsieur le président de l'Assemblée.

M. Jacques Toubon. Merci, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur. (« *Il était temps !* » sur les bancs du groupe du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Limouzy. Quelle spontanéité !

M. Guy Malandain, rapporteur. M. Toubon et un certain nombre de collègues ont abordé des points importants. Je ne parle point de la question à laquelle nous venons d'avoir une réponse de la bouche du président, question qui portait sur les conditions dans lesquelles le rapporteur du C.E.S. venait devant l'Assemblée - c'est à la demande du président du Conseil économique et social - mais de l'absence de M. Lair. Il a semblé à la commission que le travail fait sur ce texte par le Conseil économique et social, qui a d'ailleurs audi-

tionné votre rapporteur au cours de son propre travail, que ce travail, donc, était suffisamment important pour que le rapporteur du Conseil économique et social soit entendu à son tour. Un rendez-vous a donc été pris entre le président de la commission et lui-même afin qu'il puisse, au cours de son audition, donner des explications sur son rapport et, surtout, sur les modifications apportées au texte par le Conseil d'Etat entre le projet d'origine qui a été soumis au Conseil économique et social et le projet qui nous est soumis aujourd'hui.

Malheureusement, M. Lair n'a pas pu venir. Il s'en est excusé par écrit, en invoquant des faits indépendants de sa volonté.

Toujours est-il que c'était donc uniquement pour informer nos collègues que la commission a souhaité entendre le rapporteur du C.E.S. Il ne doit pas y avoir sur ce point matière à toute autre interprétation.

M. le président. La parole est à M. Jacques Limouzy pour un rappel au règlement. Celui-ci ne devrait cependant pas ignorer que la meilleure manière de demander la parole pour un rappel au règlement est de brandir le règlement !...

M. Jacques Limouzy. Je l'ai fait !

M. Pierre Mazeaud. Oui, monsieur le président, il l'a brandi !

M. Jacques Limouzy. Mais il semblait que l'orateur était sourd et le président, presque aveugle !

Monsieur le président, loin de moi la pensée de vous critiquer dans cette affaire car vous avez fait ce que vous avez pu, étant donné les circonstances, et je vous en donne acte. Mais, tout de même, c'est la première fois depuis vingt-quatre ans de vie parlementaire que je vois quelqu'un escaler de la sorte la tribune alors qu'un orateur l'occupe déjà.

M. Pierre Mazeaud. C'était pour faire signer une demande de scrutin public !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Demandez à M. Toubon ! Il l'a fait très souvent !

M. Jacques Limouzy. Non, cela n'était jamais arrivé.

J'ai connu des circonstances dramatiques, ici. Un orateur - qui est d'ailleurs mort depuis, malheureusement - se trouvait mal à la tribune. Il a presque fallu une réunion du Bureau pour qu'un médecin puisse y grimper, parce qu'il paraît que c'était interdit !

Aujourd'hui, tout d'un coup, quelqu'un se permet d'aller apporter des provisions aux avant-postes (*Sourires*), c'est-à-dire à celui qui parle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) !

De la même façon, l'orateur n'est pas autorisé à descendre pour aller chercher des papiers ! Car si l'on descend, l'intervention est terminée. Voilà le règlement et les usages. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais quand même ajouter, monsieur le président, que la leçon de cette affaire, c'est qu'il ne faut pas que cela se reproduise. Que cela soit ou non dans le règlement, on ne se fait pas apporter des documents. Bientôt, on viendra avec une brouette ! L'orateur qui se trouve là a tout ce qu'il faut. Il a à boire ; il a un micro, donc de quoi se faire entendre, par conséquent, il n'a pas besoin d'autre chose. S'il est insuffisant, son groupe n'a qu'à le remplacer ou ne pas l'envoyer. Comme cela, ce sera réglé.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Quelle image vous donnez !

M. Jacques Limouzy. De plus, la scène à laquelle nous venons d'assister est inadmissible parce que l'on n'envoie pas quelqu'un dans ces conditions. C'est pour lui du suicide : vous avez bien vu comment réagissait l'Assemblée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Il est toujours vivant !

M. Jacques Limouzy. Mes collègues n'ont fait preuve d'aucune charité (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) envers ce pauvre garçon qui essayait de lire quelque chose.

M. Jacques Santrot. C'est un scandale !

M. Patrick Ollier. Carton jaune !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Dans les banlieues, on va beaucoup apprécier !

Un député du groupe socialiste. Voilà qui ne donne pas une bonne image du Parlement !

M. Jacques Santrot. C'est indécent !

M. le président. Messieurs, l'insolite n'est pas toujours prévisible ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 55.

Notre débat est fondamental.

M. Jacques Santrot. On ne le dirait pas !

M. Pierre Mazeaud. Or vous me permettez, monsieur le président, de constater, comme d'ailleurs l'ensemble de mes collègues de tous les groupes...

M. Jacques Toubon. Et comme les observateurs !

M. Pierre Mazeaud. ... que le président de la commission saisie au fond n'est pas présent.

M. Robert-André Vivien. C'est scandaleux M. Pierre Mazeaud, c'est tout à fait inadmissible. C'est la raison pour laquelle je demande au nom du groupe R.P.R. une suspension de séance, tant que la président de la commission ne sera pas parmi nous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Vous autoriserez d'abord le président à mettre aux voix la question préalable opposée par M. Bernard Pons et les membres du groupe du Rassemblement pour la République.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	562
Majorité absolue	282
Pour l'adoption	266
Contre	296

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Pistre. Le cirque ne paie plus !

M. Hubert Falco. Nous sommes des démocrates !

M. le président. Monsieur Mazeaud, M. le président de la commission étant arrivé, maintenez-vous votre demande de suspension de séance ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il ne peut plus !

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, il faut nous accorder dix minutes pour nous permettre de tenir compte de la situation nouvelle.

Un député du groupe socialiste. Les gens en situation difficile apprécieront votre attitude !

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission. Ce n'est pas sérieux, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. La suspension est de droit, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jean-Marie Bockel, président de la commission. Evidemment, monsieur le président, accorder une suspension de séance est de votre ressort, mais le prétexte qui a été invoqué n'est vraiment pas sérieux ; il traduit le niveau dans lequel ce débat risque de sombrer, et nous le regretterions profondément.

Je prends à témoin mes collègues de l'opposition. Nous avons fait en commission, ensemble, un travail sérieux. Essayons de continuer en séance publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je suppose que M. Mazeaud veut réunir son groupe jusqu'à dix-sept heures quarante-cinq ?... Le président entend faire une dernière mise au point avant de déclarer clos l'incident de « l'escalade de la tribune ». (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Il n'est pas clos !

M. le président. J'ai constaté que M. Malandain était venu faire signer la demande de scrutin à M. Carton, qui intervenait à la tribune, car il craignait de ne pas en avoir le temps après.

M. Jacques Toubon. C'est la meilleure !

M. le président. C'était une erreur de sa part. Une mise au point était nécessaire.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.
(*La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.
Dans la discussion générale, la parole est à M. André Duroméa, premier orateur inscrit.

M. André Duroméa. Monsieur le ministre d'Etat, le projet de loi d'orientation pour la ville part d'un constat de la situation existante et d'une analyse de ses causes que nous pourrions presque partager. Nous portons également à peu près la même appréciation sur ce qui caractérise la situation actuelle des agglomérations urbaines et sur les objectifs que vous dites vouloir atteindre afin d'y remédier. Selon vous, cela doit se faire en apportant une réponse de la collectivité nationale. Mais, à la lecture des solutions que vous avancez, notre désillusion est à la hauteur des espoirs suscités.

En réalité, la loi d'orientation pour la ville prend sa source dans les orientations du X^e Plan de 1988. Ce projet est, en outre, inséparable des lois Barre et Méhaignerie qui, tout de même, restent les piliers de la déréglementation du logement social et de l'aide de l'Etat. Mais il doit aussi être mis en relation avec des projets comme la loi Joxe-Baylet contre laquelle nous avons voté en première lecture. Il existe effectivement une très grande cohérence entre ces différents outils administratifs et politiques, bien qu'ils aient été présentés isolément et successivement.

Vaulx-en-Velin n'a fait que précipiter la mise en place de votre ministère et le dépôt de cette loi d'orientation après la réunion de Bron. Nous avons tous en mémoire les événements dramatiques de ces derniers temps, que ce soit à Mantes-la-Jolie où un jeune vient de trouver la mort dans un commissariat de police, à Vaulx-en-Velin, à Sartrouville, à Vénissieux ou dans d'autres banlieues encore, événements qui ont mis la jeunesse sur le devant de la scène.

Une jeunesse exaspérée par le chômage, la drogue, le racisme, le logement dégradé, le manque de formation et l'intégration ratée ; en quelque sorte la « mal-vie ». Par ces actes de violence, ces jeunes ont attiré notre attention sur ces problèmes cruciaux et ont exprimé leur refus de la précarité et d'une société inhumaine.

C'est pourquoi, avec le groupe communiste, je pense que la dimension essentielle, celle qui conditionne tout, à savoir bénéficier d'une bonne formation et d'un emploi stable et bien rémunéré, est mal prise en compte dans votre texte.

Et pourtant, je l'ai dit, vous partez d'un constat proche de la réalité qui aboutit à des objectifs que nous ne pourrions que soutenir, qu'il s'agisse de la reconnaissance des inégalités, de l'affirmation selon laquelle le droit à la ville est synonyme d'accès égal pour tous au logement, à l'emploi et aux services, ou encore du refus de la ségrégation.

Mais, dans votre texte, il n'y a rien qui concerne l'emploi, si ce n'est sous la forme d'activités synonymes de petits boulots : les régies de quartiers. Pour les services publics dans les quartiers, il n'est prévu que des déplacements de fonctionnaires, non des créations d'emplois, et dans un cadre d'atteinte à leurs statuts.

Rien sur la pauvreté, qui est pourtant un facteur essentiel de la ségrégation.

Rien sur l'engagement financier de l'Etat, les financements étant renvoyés vers les collectivités locales.

En ce qui concerne le logement, le texte n'apporte aucune modification aux dispositions actuelles, qu'il s'agisse des lois Barre et Méhaignerie, des financements P.L.A. ou P.A.L.U.L.O.S., en diminution, ou des ponctions exercées sur le secteur H.L.M.

Par contre, il est précisé que les conventions Etat-collectivités locales impliquant le logement seront établis « dans les limites des dotations ouvertes par les lois de finances ». Lorsque l'on sait que seulement 75 000 P.L.A. étaient prévus pour cette année, alors qu'il en faudrait 150 000, et qu'à la suite de la guerre du Golfe la dotation a été rognée de 5 p. 100, on peut être sûr que ces limites ne régleront rien.

Cette loi d'orientation, et non pas de programmation, ne coûte rien. Vous la présentez au départ comme une loi « anti-ghettos », alors qu'en fait elle ne vise nullement à la suppression de ceux-ci mais à leur dispersion, afin de les rendre moins insupportables !

En outre, ce projet de loi présente de réels dangers. C'est ainsi qu'il contient des dispositions juridiques et administratives qui, toutes, s'inscrivent dans le cadre de la loi Joxe-Baylet que nous avons combattue.

Ainsi, les programmes locaux de l'habitat qu'il prévoit, contrairement à leur intitulé, n'ont rien de « local » puisqu'ils sont établis non sur une base communale mais sur une base d'agglomération ou de communauté de communes ou de villes. Ces communes seraient regroupées selon un périmètre arrêté par le préfet. Outre qu'ils seraient censés définir la politique sociale et donc le logement, ces P.L.H. deviendraient opposables aux documents communaux d'urbanisme et conditionneraient les aides de l'Etat.

Autre exemple de supracommunalité inscrite dans votre texte : la création d'établissements publics fonciers à vocation intercommunale, voire interdépartementale, afin de réaliser toutes interventions foncières et immobilières.

Ces établissements seraient dotés de moyens financiers propres constitués à partir non pas d'une dotation d'Etat, mais d'une taxe acquittée par l'ensemble des contribuables locaux, y compris les plus pauvres, assujettis à la taxe d'habitation !

Cohérence également avec le Livre blanc pour l'Ile-de-France ou avec plusieurs articles qui portent sur l'élaboration de schémas directeurs locaux qui devraient intégrer le schéma directeur établi par l'Etat.

De plus, l'Etat aurait le pouvoir de se substituer aux titulaires du droit de préemption ou de l'utiliser en rétablissant des zones d'aménagement différé - Z.A.D. - et des périmètres provisoires ou pré-Z.A.D.

Précisons encore toutes les lacunes et les dangers que recèle votre projet de loi dans trois domaines importants : le logement ; la place des élus, des habitants et la question de la démocratie ; enfin, la formation et l'emploi.

Pour le logement, un point mis en valeur par les médias et vous-même, monsieur le ministre d'Etat, c'est l'obligation, dans tout nouveau programme de construction, d'accorder au logement social une contribution soit en argent, soit en construction neuve ou en réhabilitation. A cette obligation s'ajoute une contribution financière nouvelle demandée aux communes qui comportent moins de 20 p. 100 de logements sociaux et qui sont situées dans des agglomérations de plus de 350 000 habitants.

Nous ne pouvons qu'être d'accord sur ces mesures, nous qui les réclamions depuis fort longtemps et qui avions présenté un amendement en ce sens lors de l'examen de la loi Besson. Elles devraient permettre que des logements sociaux soient enfin construits dans les villes où il n'y en a pas ou quasiment pas, ce qui contribuera à la diversité de l'habitat.

Encore faut-il noter que de nombreux cas d'exonération sont prévus.

Dans le même temps, aucun effort financier de l'Etat n'est prévu. Au contraire, celui-ci se désengage totalement.

Aussi nous posons-nous la question suivante : est-ce la construction à dose homéopathique de logements sociaux là où ils n'existent pas, ou peu, qui règlera le problème des 500 000 personnes sans domicile fixe et des 2 500 000 demandeurs de logement, celui des loyers et des remboursements d'emprunts qui dévorent les budgets des familles, ou encore celui de l'engrenage des impayés de loyer qui conduit des milliers d'entre elles aux saisies et aux expulsions d'un autre âge ? Bien sûr que non !

Ce qu'il y a de profondément pervers dans ces dispositions, c'est que, d'un autre côté, sous couvert de répartition équilibrée, vous empêcherez de construire des logements sociaux dans les villes considérées comme en possédant trop. On leur imposera, en effet, la construction de logements intermédiaires avec des P.L.I. Or il faut rappeler qu'un P.L.I. F3 en région parisienne correspond à un loyer de 5 000 à 6 000 francs par mois !

Il ne s'agit pas de notre part d'un procès d'intention, puisque la participation de l'Etat à la construction sociale baisse chaque année. C'est ainsi que la part des dotations d'Etat dans les recettes des collectivités locales est passée de 30 p. 100 en 1980 à 21 p. 100 aujourd'hui.

D'ailleurs, vous avez été très clair, monsieur le ministre d'Etat, dans votre argumentaire. A la question : « Vous voulez inviter les communes qui font peu ou pas de logements sociaux à en faire davantage, mais que faites-vous vis-à-vis des communes qui ont laissé se multiplier les logements sociaux ou qui continuent à en construire massivement ? », vous répondez : « L'objectif de diversité de l'habitat est valable partout et pour tous. Mais il ne relève pas des mêmes moyens. Autant une loi est indispensable pour pousser les communes qui n'accueillent que peu ou pas du tout de logements sociaux à en faire davantage, autant, pour la deuxième catégorie de communes citées, il suffit d'agir sur la distribution des aides de l'Etat au logement social. »

Cela veut dire que ce texte de loi se traduira par encore moins de logements sociaux qu'aujourd'hui, alors qu'ils sont déjà en nombre dérisoire : moins de 50 000 P.L.A. distribués en 1990. Et ce n'est pas la minime « participation à la diversité de l'habitat », versée par les constructeurs, qui compensera la baisse globale des crédits affectés au logement.

Nous attendons donc, monsieur le ministre d'Etat, un engagement de votre gouvernement pour que soit relancé l'effort financier en faveur du logement social afin de permettre à tous les maires de pouvoir construire des logements sociaux. Le thème du rééquilibrage est fallacieux et masque l'abandon de la conception du logement social pour tous, pourtant seule garantie de l'équilibre social des villes. Avec le maintien des lois Barre et Méhaignerie, l'application en juillet de la loi Besson et un certain nombre de mesures annexes, comme l'accord intervenu avec les organismes gestionnaires du 1 p. 100, tout un dispositif se met en place pour marginaliser le logement social et le condamner irrémédiablement à une fonction de logement au rabais pour les plus démunis. Cette dangereuse dérive porte en germe la pérennisation et le saupoudrage des ghettos et l'accentuation du cloisonnement ségrégatif de l'habitat.

La diversité de l'habitat, même mal réparti, est bel et bien une réalité, mais ce qui fait le plus cruellement défaut - et nous ne sommes pas les seuls à le dire -, c'est un logement social de qualité accessible à tous, pas seulement aux plus démunis.

Il y a là une grande bataille à mener afin de réhabiliter une conception du logement social, comme clef du développement réellement diversifié de l'habitat, avec des normes qui en garantissent la qualité et les modes de financement assurant son accessibilité : participation de l'Etat à 40 p. 100 de la construction, baisse des taux d'intérêt bancaire, augmentation du 1 p. 100, patronal qui n'est plus qu'à 0,57 p. 100, programme de construction audacieux. Et bien sûr, il faut abroger les lois Barre et Méhaignerie.

La démocratie : votre projet de loi se veut être celui du droit au logement.

Parce que l'obtention d'un droit est toujours une conquête collective en mouvement, il n'est pas déplacé d'examiner les conditions prévues pour permettre aux habitants et à leurs élus les plus proches de décider des choix qui les concernent pour accéder à ce droit et de maîtriser le développement de leur ville. Or, les timides références de votre pré-projet à l'as-

sociation des habitants et à leur participation ont sinon disparu, en tout cas, sont insuffisantes. Quant aux élus, alors que le projet prétend leur donner davantage de moyens d'intervention, il leur retire, pour l'essentiel, ceux dont ils disposent actuellement. Il faut, au contraire, les étendre et donner aux maires un pouvoir d'attribution élargi des logements locatifs sociaux sur le territoire de leur commune et qu'ils soient consultés, pour avis, sur le reste des attributions.

L'atteinte à l'autonomie communale n'est donc pas dans l'obligation faite à quelques communes de construire le logement social. Elle est dans cette multiplication des établissements publics intercommunaux qui disposeront de pouvoirs de décision et de moyens dont la commune est dépourvue et qui seront, évidemment, pour la définition des P.L.H., des communautés de communes ou communautés de ville, prévues par la loi Joxe. Nous demandons qu'une commune puisse établir elle-même, si elle le désire, un plan local de l'habitat.

Il est bon de préciser que ces moyens ne sont pas des moyens supplémentaires, hormis la participation à la diversité de l'habitat, mais des moyens pris sur les budgets des communes et sur les ménages. Il s'agit bien de confisquer les pouvoirs de décision des populations et de leurs élus.

M. Francis Delattre. Il faut voter contre !

M. André Duroméa. La question des moyens est donc décisive, parmi lesquels la démocratie est déterminante, car il s'agit de la maîtrise des décisions et de leur contrôle par les intéressés eux-mêmes. Cela suppose l'exigence de l'autonomie communale, celle des droits des habitants, des locataires, des accédants, des mal-logés, des jeunes à participer aux choix qui les concernent.

Venons-en maintenant à ce qui n'est pas directement l'objet de votre loi, mais qui constitue la condition première pour accéder à un logement et pour soigner le mal qui ronge les grands ensembles : la formation et l'emploi.

Tout le monde s'accorde à le reconnaître, du nouveau Premier ministre, qui présente ces deux questions comme les priorités de son action, à vous-même, monsieur le ministre d'Etat, qui avez déclaré : « La ville est l'expression de l'inégalité sociale, pas le contraire. Ce n'est pas la ville mais notre société qui génère les inégalités. » Vous confirmez ainsi notre analyse lorsque nous disons que la crise actuelle de la ville prend ses racines dans le chômage, la chute du pouvoir d'achat, l'absence de réelle formation, conduisant à l'exclusion. C'est à cela qu'il faut s'attaquer. C'est cela qu'il faut changer. Et c'est d'ailleurs très précisément ce qu'expriment les jeunes partout et notamment ceux que vous avez rencontrés à Marseille et à Vénissieux.

Vous voyez dans l'emploi, monsieur le ministre d'Etat, la question cruciale. Mais comment la prenez-vous en compte dans votre projet de loi ? La question de l'insertion et de l'emploi est bel et bien évoquée, mais uniquement en termes de précarité, de sous-qualification, de petits boulots de proximité et de cadeaux supplémentaires au patronat. Je n'en veux pour preuve que l'accord récemment intervenu entre le Gouvernement, l'union des H.L.M. et la Caisse des dépôts pour « l'insertion par l'économie dans les grandes cités ».

La seule mesure concrète que vous avancez est la possibilité donnée aux communes d'exonérer de la taxe professionnelle les petites entreprises s'installant dans les périmètres dits difficiles, mais cela sans compensation pour les communes. Or, combattre réellement les exclusions implique au contraire de placer très haut la barre des exigences en matière de formations massives et qualifiantes ainsi qu'en matière d'emplois stables, bien rémunérés, et l'emploi productif doit y avoir une place prépondérante.

Nous avons fait ici même, dernièrement, six propositions pour l'emploi, que nous reprenons dans nos amendements. Elles sont plus que jamais d'actualité dans ce projet de loi. Par exemple, la relance de la construction sociale, outre qu'elle répond à un besoin urgent, signifierait la création de milliers d'emplois dans le bâtiment et les travaux publics.

Le développement des services publics dans les quartiers, où ils sont notoirement insuffisants, ne se règlera pas à coups de primes et par une re-répartition d'un nombre de fonctionnaires en diminution constante, mais par la création d'emplois d'enseignants, de travailleurs sociaux, de postiers, de policiers, d'agents de transports en commun en nombre suffisant. Ce sont des milliers d'emplois qualifiés qui doivent être créés.

Concernant plus particulièrement les jeunes, ils ont touché les limites des stages « bidon » et autres contrats d'insertion. Ils ont une conscience aiguë des formes d'exploitation et d'exclusion, qui leur sont réservées. Ils attendent autre chose que de repeindre leur cage d'escalier ou de faire de l'animation-garderie pour 2 000 francs par mois. Il faut de véritables formations débouchant sur de vrais emplois.

Enfin, puisque la loi prévoit de nouveaux cas d'exonération de la taxe professionnelle, il faut exiger un contrôle démocratique de ces largesses accordées aux entreprises sur les fonds publics et exiger la création d'emplois stables.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, l'analyse que notre groupe fait de votre projet de loi, de ses dangers et de ses potentialités hélas ! trop peu nombreuses.

Dans le même temps, nous faisons des propositions qui prouvent que l'on peut faire autrement, que l'on doit faire autrement.

Nous déterminerons donc notre vote en fonction des réponses que vous apporterez ou pas à ces propositions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, notre débat s'inscrit dans un contexte particulier : un mort de trop, une mort inutile. Quelles que soient les responsabilités, il est regrettable qu'un jeune soit mort pour qu'une fois de plus nous prenions conscience du problème des banlieues. Il y avait tellement eu d'incidents que nous nous demandions si le Gouvernement allait faire quelque chose.

Nous avons salué la constitution d'un ministère de la ville ; nous ne pouvions qu'approuver l'idée de prendre en compte tous les problèmes de ces banlieues difficiles - puisque c'est de cela qu'il s'agit avant tout -, de les régler d'urgence et de regrouper toutes les actions de l'Etat.

Aujourd'hui nous sommes saisis d'un projet de loi d'orientation sur la ville, annoncé à grands coups de trompe - je relève que vous êtes le seul rescapé des auteurs de ce projet. Nous l'attendions, avec impatience ! Mais ce n'est pas un projet de loi d'orientation sur la ville. En effet - et je crois qu'il est important d'insister sur cet aspect - il ne s'attaque pas aux réels problèmes que connaissent certains quartiers de nos grandes villes, surtout en région Ile-de-France. Nous nous inquiétons d'une évolution qui s'aggrave de jour en jour. On a parlé du schéma directeur de la région Ile-de-France. Il représente pour moi un enjeu au moins aussi important que ce projet de loi puisque c'est lui qui, dans les vingt ans qui viennent, déterminera la vie des habitants de l'Ile-de-France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et union pour la démocratie française.)*

L'enjeu, je le répète est important. L'Etat est le premier responsable. Mais le projet de loi s'en tient à des intentions de principe formulées au titre 1^{er} : présence de services publics dans les quartiers auxquels les collectivités locales, dans le cadre de leurs responsabilités, doivent prendre leur part. Monsieur le ministre d'Etat, dans le cadre de la décentralisation, les collectivités locales prennent leurs responsabilités, notamment les départements qui, dans le domaine de l'aide sociale, font des efforts considérables pour la plupart d'entre eux.

Mais rien n'est dit de ce que l'Etat va faire en matière de sécurité. Tout le monde reconnaît enfin qu'elle constitue un enjeu important et qu'il est indispensable d'y consacrer des moyens suffisants et d'employer des personnels formés dans ces quartiers difficiles. Je voudrais bien savoir combien il y a de gardiens dans le commissariat de Mantes-la-Jolie.

Il y a aussi l'éducation. La semaine dernière, on a évoqué d'une manière détournée les problèmes de la ville en proposant, à l'occasion de la réforme du statut de la fonction publique, d'accorder un mois d'ancienneté supplémentaire aux fonctionnaires affectés dans ces zones difficiles. Je ne crois pas que ce soit la mesure qui permette d'avoir des gens formés et expérimentés.

J'ai parlé de sécurité, d'éducation et de formation, mais le mal de ces banlieues est avant tout celui du chômage, et du chômage des jeunes. Même si les habitants de ces quartiers ont un logement décent, s'ils n'ont pas de travail, s'ils n'ont pas d'espoir, s'ils n'ont pas d'avenir, comment voulez-vous qu'il n'y ait pas d'explosions ? En effet, que nous disent-ils dans nos permanences ? Si les parents ont un emploi, il est loin du domicile ; les gosses bien souvent restent seuls à la

maison. Les jeunes n'ont pas de travail et n'ont souvent pas de formation. C'est toute la difficulté de l'intégration dans certains quartiers. Nous croyons que l'intégration est possible, mais il faut y consacrer des moyens puissants et changer les règles, notamment en matière d'éducation, pour que les meilleurs ne quittent pas ces groupes scolaires, rendant ainsi encore plus difficile leur gestion. Il n'y a rien dans votre loi là-dessus !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas un problème législatif !

M. Jean-Jacques Hyest. Il n'y a même pas besoin d'une loi, monsieur le ministre d'Etat. En définitive, ce projet de loi sur la ville me paraît, dans une grande mesure, inutile. Ce que nous attendons, c'est une politique du Gouvernement dans les divers domaines que j'ai abordés et qui sont de sa responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Voilà la politique de la ville !

En France, on veut régler les problèmes, particulièrement depuis quelques années, en changeant les structures et en créant de nouveaux organismes administratifs. C'est ce que vous faites aujourd'hui, mais vous ne réglez pas les problèmes des quartiers difficiles. Certes, votre projet de loi est plein de bonnes intentions pour l'avenir. Vous voulez faire évoluer les choses pour que la ségrégation et les ghettos - « la loi anti-ghettos » titrait un grand journal du soir - disparaissent. Il faut d'abord s'attaquer à la réalité d'aujourd'hui et faire en sorte que, dans les grands ensembles, on puisse diversifier. Il faudrait réfléchir, monsieur le ministre d'Etat, aux conditions d'attribution des logements H.L.M., qui dépendent de l'Etat. J'attendais, dans ce projet de loi sur la ville, qu'on nous en propose de nouvelles. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)* C'est important, car nous savons bien que les logements ne sont pas accessibles, dans certaines communes, aux plus défavorisés. Nous avons voté la loi Besson, monsieur le ministre d'Etat, parce que nous croyions que c'était un progrès. Vous voyez que nous ne sommes pas des opposants destructifs, mais des opposants constructifs.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Continuez !

M. Jean-Jacques Hyest. Hélas ! monsieur le ministre d'Etat, nous ne pourrions pas voter votre loi !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Nous n'en avons pas encore commencé la discussion et vous dites déjà que vous ne pouvez la voter !

M. Jean-Jacques Hyest. Dans l'état actuel des choses, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ah !

Un député du groupe socialiste. Nous voilà rassurés !

M. Jean-Jacques Hyest. Vous verrez, nous ferons des propositions, notamment de mécanismes différents de ceux que vous nous proposez ; nous verrons bien si elles peuvent être acceptées par une majorité dans cette assemblée. C'est en fonction de cela que nous nous déterminerons.

A l'heure actuelle, le problème est mal posé. Vous voulez augmenter le nombre de logements sociaux dans les communes où il n'y en a pas assez, mais il faudrait aussi essayer de diminuer la proportion de logements sociaux dans les communes qui en ont trop. C'est cela aussi la diversification de l'habitat !

M. Jacques Brunhes. C'est scandaleux ! Où allez-vous reloger les gens en difficulté ?

M. Jean-Jacques Hyest. Monsieur Brunhes, j'ai dit diminuer le nombre de logements sociaux dans les zones où il y en a trop.

Monsieur le ministre d'Etat, qui attribue les P.L.A. ? C'est l'Etat, que je sache. Je ne comprends toujours pas pourquoi il continue à en attribuer là où il y en a trop !

En tout état de cause, le problème en Ile-de-France, c'est le manque global de logements sociaux. Une donnée objective que personne ne peut contester est la diminution progressive du nombre de P.L.A. et aussi des prêts d'accès à la propriété ce qui ne me paraît pas aller dans le sens d'un meilleur équilibre des logements, notamment dans les grandes agglomérations.

Ce projet de loi ne s'attaque pas aux vraies causes du développement urbain. Il propose des solutions qui, d'une part, ne contiennent aucun engagement financier nouveau de l'Etat et, d'autre part, laissent les collectivités locales se débrouiller. Ce que j'ai récemment entendu, monsieur le ministre d'Etat, au cours d'une réunion administrative m'a un peu choqué. Des communes avaient été fortement incitées à lancer des programmes de développement social des quartiers - développement des loisirs, amélioration des espaces verts - et attendaient le concours de l'Etat. On leur avait en effet laissé entendre que l'Etat et la région pourraient apporter une contribution comparable à leur effort. Puis, on leur a dit qu'il n'y avait pas assez d'argent ! Pour le département de Seine-et-Marne, je peux vous donner les chiffres.

Un haut responsable administratif a demandé pourquoi on n'utiliserait pas la dotation que le Parlement vient de voter. C'est un peu caricatural mais c'est très grave !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. D'utiliser la D.S.U. pour un quartier qui a des difficultés ?

M. Jean-Jacques Hyest. Non ! D'y prendre la part de l'Etat !

J'ai voté le principe de la D.S.U. et celui de la péréquation en région Ile-de-France, monsieur le ministre d'Etat. Mais dire que la part de l'Etat sera prise sur cette dotation, c'est grave. Je pense que ce responsable n'avait pas d'instructions ou qu'il ne les avait comprises. J'espère que vous allez nous dire le contraire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

D'autres collègues développeront les aspects pervers de votre projet s'agissant des points importants comme la création d'offices fonciers ou la charge mise sur le dos des collectivités locales et des contribuables.

Il ne me semble pas raisonnable, en effet, de financer le foncier par un nouvel impôt. Il paraît qu'il est marginal. Bien entendu ! Les impôts sont toujours marginaux au départ mais, une fois qu'ils sont créés, on les augmente à merci et on les fait servir à tout.

Mme le Premier ministre s'était engagée l'autre jour à ne pas augmenter les prélèvements sociaux. Je vais lui demander de s'en tenir à ce principe. En fait, dans votre projet de loi, vous proposez un nouvel impôt.

Tout va à l'avenant, monsieur le ministre d'Etat ! Je suis un peu désolé que cette grande idée d'une politique de la ville ait accouché d'un projet de loi qui ne me paraît pas répondre aux nécessités actuelles des quartiers en difficulté. Il est vrai que l'offre foncière est l'un des enjeux déterminants pour une politique d'aménagement dans les grandes agglomérations, mais les outils ne sont pas les bons, ne sont pas efficaces. Des contraintes supplémentaires entraînent toujours une baisse de l'offre, une diminution du nombre des logements construits, le déséquilibre sera encore plus grand.

Au lieu de voir nos grandes agglomérations devenir des villes au plein sens du terme, où riches et pauvres, jeunes et moins jeunes peuvent vivre en harmonie, nous assisterons de plus en plus, hélas ! s'il n'y a pas d'autres propositions, à des explosions sociales, et ce sera la démocratie même qui pourra être en jeu ce jour-là. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Cela aurait mérité des propositions, monsieur Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Vous les aurez. On va déposer des amendements.

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'intitulé du projet de loi qui nous est aujourd'hui soumis nous permettait enfin d'es-

pérer de la part du Gouvernement un texte à la hauteur des ambitions affichées haut et fort par les plus hautes autorités de l'Etat.

L'acuité des problèmes urbains, renouvelés chaque week-end, le mal-vivre croissant qui règne dans nos villes et nos banlieues nécessitent en effet des réponses fortes et appropriées.

Comment par conséquent ne pas être désappointés, monsieur le ministre, à la lecture d'un texte intitulé « projet de loi d'orientation pour la ville » qui ne comporte que des dispositions touchant au droit de l'urbanisme et de la construction, à l'exclusion presque absolue des aspects sociaux, économiques et culturels du dossier.

On traite de la pierre, des volumes qu'on déplace, des responsabilités qui se chevauchent, dans lesquelles on essaie d'apporter un peu de cohérence, mais où les problèmes des grands ensembles, les dysfonctionnements que nous connaissons dans les fonctions normales de la vie urbaine sont-ils traités ?

Comme pour la D.S.U., monsieur le ministre, notre groupe n'a pas examiné votre texte avec un *a priori* politique, et nous sommes d'autant plus surpris par une proposition aussi réductrice.

Le problème de la ville, aujourd'hui, ce n'est pas celui de la pierre. Les problèmes des banlieues, des villes à quartiers en difficulté, c'est la possibilité d'aller et venir en sécurité tout simplement, c'est la formation de nos jeunes, avec les dysfonctionnements dans le système éducatif, c'est l'emploi, tout le monde l'a dit. Ce sont des dysfonctionnements liés à l'immigration si mal contrôlée qui rend pratiquement illusoire aujourd'hui toute politique d'intégration, c'est le problème de la drogue qui se répand à vau-l'eau dans nos quartiers.

Monsieur le ministre, que nous propose ce projet d'orientation sur la ville pour remédier à ces dysfonctionnements ?

L'affirmation du droit à une vie urbaine équilibrée, à une variété de l'habitat et des activités nous apparaît tout à fait légitime. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la construction de logements a obéi à des critères plus quantitatifs que qualitatifs. Dans ce contexte urbain, les difficultés économiques - chômage, obstacles à l'insertion des jeunes - se traduisent maintenant par des problèmes sociaux explosifs.

L'objectif de votre texte visant à diversifier l'habitat et les activités est donc tout à fait louable, mais les moyens proposés sont parfois contestables, toujours insuffisants et pour le moins hémiplogiques.

Le texte présente, à l'évidence, des faiblesses de fond et de forme.

Au-delà des problèmes particuliers du logement qui font l'objet des mesures proposées, les tensions urbaines et le mal-vivre de certaines populations sont aussi le fait d'un environnement plus général : les transports, les équipements collectifs, la formation, l'emploi, la sécurité sont des problèmes lourds dont le traitement simultané est indispensable pour obtenir des résultats probants.

Votre projet est trop exclusivement axé sur la redistribution des responsabilités en matière d'aménagement urbain. Or vous faites d'un seul coup plus confiance au module étatique. Mais à qui devons-nous ces grands ensembles qui ont été un peu dispersés sans beaucoup de concertation autour des villages, des villes, des bourgs et qui constituent aujourd'hui les banlieues si ce n'est à un module de décision essentiellement étatique ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. A des gouvernements aussi !

M. Francis Delattre. Je suis élu depuis 1986 ; j'ai donc des yeux tout à fait neufs sur ces problèmes ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Malandain, rapporteur. Tout neuf, tout beau, tout jeune !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est dingue !

M. Francis Delattre. Non, ce n'est pas dingue !

Monsieur le ministre, vous avez recensé les 400 quartiers dégradés de ce pays. Pouvez-vous m'en citer un seul qui ait été construit depuis 1983, date à laquelle se sont appliquées les lois de décentralisation ? Vous n'en trouverez aucun sur votre liste. Les seules difficultés naissantes que l'on peut ren-

contrer sont dans certains quartiers des villes nouvelles de la région parisienne, où, comme par hasard, le module décisionnel est le module étatique puisque ce sont les établissements publics qui sont les promoteurs et qui ont la responsabilité de l'urbanisme pour l'essentiel des décisions.

M. Guy Malandain, rapporteur. C'est faux.

M. Francis Delattre. Dans ce cas, vous avez une ville nouvelle qui fonctionne différemment des autres.

M. Guy Malandain, rapporteur. Monsieur Delattre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Francis Delattre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Guy Malandain, rapporteur. Je veux bien, cher collègue, que vous preniez des exemples dans votre commune pour dire que l'urbanisme communal, depuis la décentralisation, est meilleur que l'urbanisme étatique d'autrefois.

M. Francis Delattre. Nous sommes tout à fait d'accord. Alors pourquoi recréer un système décisionnel qui revient à l'ancien ?

M. Guy Malandain, rapporteur. C'est ce que j'ai dit d'ailleurs dans mon intervention, bien que j'aie beaucoup de respect pour les techniciens car, s'ils ont construit ainsi, c'est aussi parce que les élus l'ont accepté. Je n'ai pas entendu à cette époque beaucoup de maires protester !

En ce qui concerne les villes nouvelles, vous ne pouvez pas dire des choses pareilles. Lorsque des élus d'une commune, au niveau communautaire comme au niveau d'une des communes composantes d'agglomérations nouvelles, font leur travail d'élu, c'est-à-dire leur travail de responsable du devenir de leur ville à travers l'urbanisme, ils ouvrent un dialogue partenarial avec les établissements publics d'aménagement. Nous ne sommes plus à l'époque de l'impérialisme du directeur d'un établissement public d'aménagement qu'on a pu connaître à la naissance des agglomérations nouvelles. Vous disiez tout à l'heure que vous étiez nouveau. Il ne faut pas pour autant annuler l'histoire évolutive, dans le sens positif, des agglomérations nouvelles.

M. le président. Poursuivez, monsieur Delattre.

M. Francis Delattre. Il peut y avoir un partenariat. On peut s'entendre plus ou moins pour gérer un certain nombre de villes nouvelles. Il n'empêche que l'essentiel des décisions d'aménagement urbain en villes nouvelles est de la responsabilité du directeur de l'établissement public. Cela ne change rien à ce que j'ai dit.

Dans cette crise du milieu urbain, en plus du chômage, de la formation insuffisante des jeunes, je voudrais souligner un aspect qui ne me semble pas suffisamment bien traité dans les propositions des uns et des autres. Il s'agit de gens qui travaillent, notamment en banlieue, mais qui ont de plus en plus de mal à faire face aux charges élémentaires de la vie quotidienne, et c'est le problème des bas salaires.

M. Louïa Pierna. Vous êtes pour le S.M.I.C. à 7 000 francs ?

M. Francis Delattre. Le nombre de smicards a doublé depuis dix ans. C'est un chiffre que nous ne rappelons pas assez souvent dans l'opposition. Quotidiennement, des gens décrochent du train et le phénomène de société à deux vitesses s'accroît.

M. Charles Millon. C'est vrai.

M. Francis Delattre. La crise en milieu urbain qui explose aujourd'hui traduit également l'échec d'une politique beaucoup plus générale. En effet, tous les clignotants sont au rouge, qu'il s'agisse du chômage, de l'immigration clandestine ou de la violence, et nous ne voyons pas de signe favorable. Cela crée un climat défavorable car, lorsque vous vivez dans un quartier difficile, il est indispensable que vous ayez au moins l'espérance de vous en sortir un jour. Or, pour ces jeunes, l'horizon est bouché.

Au fond, les difficultés rencontrées dans certains quartiers de nos villes ne font que cristalliser bien des insuffisances de votre politique générale et soulignent crûment la défaillance de l'État à assumer ses responsabilités dans les domaines essentiels qui sont les siens.

Le système éducatif laisse à l'écart 20 p. 100 d'illettrés et de nombreux jeunes sans formation. Dans votre projet, monsieur le ministre, que proposez-vous pour commencer à organiser, dès la rentrée, une formation en alternance, dont le Premier ministre semble vouloir faire un axe fort de sa future politique, au lieu de laisser des jeunes entre quatorze et seize ans dans des collèges parkings attendre d'avoir seize ans pour s'orienter vers on ne sait trop quelle destinée ?

La justice souffre de moyens dérisoires, de la lenteur des procédures, ce qui crée un sentiment d'impunité chez les délinquants. Qu'en est-il des maisons de justice ? C'est une bonne idée, et cela permet de régler facilement certains conflits, mais il y en a trois ou quatre pour quatre cents quartiers.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Il n'y en avait aucune il y a un an !

M. Francis Delattre. Que proposez-vous, monsieur le ministre, dans votre projet pour généraliser une expérience qui nous semble effectivement nécessaire ?

La sécurité des personnes et des biens est l'une des missions essentielles de l'Etat. Elle a de plus en plus de mal à être assurée, par une police peu nombreuse, en particulier en banlieue, souvent mal équipée et, en plus, en voie de désorganisation.

Monsieur le ministre, vous allez faire en sorte, dites-vous dans l'exposé des motifs, que les services publics, notamment ceux qui sont de la responsabilité de l'Etat, puissent se développer, s'implanter dans les quartiers difficiles, que c'est une tâche urgente. Or, il y a quelques jours, lors d'une conférence de presse, le syndicat des commissaires a demandé la suppression des commissariats subdivisionnaires en région parisienne. Or qu'est-ce qu'un commissariat subdivisionnaire si ce n'est un commissariat de quartier ? Alors, monsieur le ministre, qui commande ? Est-ce vous ou le syndicat des commissaires ?

Mon collègue Jean-Pierre Delalande a organisé une réunion avec tous les maires de sa circonscription, qui se sont plaints de la désorganisation engagée depuis six mois. Si vous êtes surpris le week-end par la tournure des événements, personnellement, je ne le suis pas car, dans ces quartiers difficiles, il y a désertion sur le terrain. A tous les endroits sensibles comme les parkings de supermarchés, vous avez un week-end sur deux ou trois un car de C.R.S. et, dans la semaine, des voitures qui passent, d'ailleurs assez vite parce qu'on ne sait jamais !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh !

M. Francis Delattre. Cette situation, nous la vivons !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est démagogique au possible.

M. Francis Delattre. Tous les maires sont prêts à vous rencontrer, à vous expliquer comment les choses se passent. Est-ce que j'ai l'air de raconter des histoires ? Je vis ces problèmes tous les week-ends, et vous pouvez demander à M. Delalande si, dans notre département, nous ne devons pas faire face régulièrement à de telles situations.

Alors, assez de discours, de déclarations de bonnes intentions. Agissez !

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Assez de démagogie !

M. Francis Delattre. Vous êtes ministre d'Etat. Normalement, vous devez organiser un certain nombre de grandes directions du ministère. Je vous pose une question très précise : êtes-vous pour la fermeture des commissariats subdivisionnaires de quartier en région parisienne, avec tout ce que cela comporte, c'est-à-dire l'absence d'informations quotidiennes, régulières sur ce qui se passe dans ces quartiers ? Il faudrait, si possible, des policiers chevronnés alors que nous n'avons la plupart du temps que ceux qui sortent, et souvent les derniers, de l'école. Pour un jeune policier, le logement en région parisienne coûte cher. En plus, en grande couronne, le régime indemnitaire est bien inférieur à celui de Paris.

Nous soulevons ces questions régulièrement lors de l'examen du budget du ministère de l'intérieur mais nous n'avons jamais obtenu de réponse satisfaisante.

M. Jean-Pierre Dalalande. C'est vrai !

M. Francis Delattre. Aujourd'hui, vous vous étonnez, mais pas nous.

M. Jacques Santrot. Qu'avez-vous fait en 1987 ?

M. Francis Delattre. Cela fait dix ans que vous êtes là, monsieur le député ! Ne polémiqons pas ! Demandons-nous plutôt tous ensemble ce que nous devons faire. Croyez-vous que les maires de nos villes passent des week-ends tranquilles, monsieur le ministre ? Je ne le pense pas. En tout cas, tel n'est pas le cas de la plupart des élus de mon département.

Enfin, parlons un instant de l'immigration clandestine, monsieur le ministre.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Allez-y ! Mme Stirbois n'est pas là mais elle lira vos propos dans le *Journal officiel* !

M. Francis Delattre. Si vous voulez traiter l'ensemble des problèmes, il faudra aussi traiter celui-ci. Il est vrai que cela fait partie des vérités que vous ne voulez pas entendre mais l'immigration clandestine mal contrôlée, c'est l'obstacle premier, essentiel à l'intégration.

Vous pouvez toujours parler d'intégration ! Si vous laissez se développer une immigration sans aucun contrôle, si vous ne donnez pas aux maires le pouvoir de refuser de délivrer des certificats d'hébergement de complaisance...

M. Hubert Falco. Tout à fait !

M. Francis Delattre. ... votre projet de loi ne résoudra pas beaucoup de problèmes. L'accélération des naturalisations n'est qu'un alibi et ne réglera pas les difficultés. Nous sommes pour la naturalisation mais elle doit être la sanction d'un parcours et d'une volonté de s'intégrer et pas un moyen de fausser les statistiques.

Vous secouez la tête, monsieur le ministre, mais, dans les banlieues, il y a un problème d'immigration clandestine.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je me demande quel sera le degré suivant dans la démagogie !

M. Francis Delattre. Lorsque vous êtes maire,...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je suis maire !

M. Francis Delattre. ... que certains logements sont occupés par quinze ou vingt personnes dans la plus grande clandestinité et que vous n'avez pratiquement aucun moyen juridique pour faire face à une telle situation, croyez-vous que ce soit facile ? Est-ce faire du lepénisme que de s'interroger ainsi ? C'est vouloir simplement gérer les problèmes urbains tels qu'ils se posent, problèmes qu'il faudrait peut-être enfin regarder en face.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, le seul message que, au fond, je voudrais faire passer : regardons les problèmes en face, regardons-les tels qu'ils se posent et arrêtons de faire croire aux Français que, par des textes où il n'y a pas grand-chose, on va « casser les ghettos », comme dit la presse. On ne va rien casser du tout, sinon quelques illusions de plus chez ceux qui croient encore à la responsabilité de ceux qui les gouvernent ! Telle est la réalité d'un texte qui ne va rien régler alors qu'il y a tant à faire dans nos villes.

Je voudrais maintenant revenir, sur un plan plus technique, sur certaines contradictions qui existent aujourd'hui dans le couple que constituent celui qui a la responsabilité de la délivrance des permis de construire, dont la mission est, en quelque sorte, l'aménagement des villes, et celui qui a la responsabilité du logement, c'est-à-dire l'Etat.

Il serait bon de mettre en place un système clair - pourquoi pas sur la base du partenariat ? - définissant les règles une fois pour toutes. En effet, les difficultés ne tiennent pas seulement à des considérations macro-économiques sur la composition du parc, sur l'effort financier des pouvoirs publics ou sur le caractère plus ou moins inflationniste de son financement et de ses modalités de gestion. Les problèmes les plus graves concernent l'hébergement de per-

sonnes sans revenus réguliers, la difficulté de coexistence de communautés diverses ainsi que la lutte contre les risques de ghettos.

Ces problèmes ne relèvent pas de la seule politique de l'habitat, à laquelle il ne faut pas imputer notre incapacité à traiter socialement des quartiers multiculturels, mais cette politique doit savoir les prendre en compte et contribuer à leur solution.

Parmi les dysfonctionnements que nous connaissons, je citerai, après M. Hyst, le système d'affectation des logements sociaux. Une mesure très simple, monsieur le ministre d'Etat, permettrait au moins d'endiguer la consolidation permanente des ghettos à laquelle ce système aboutit aujourd'hui. Cette mesure, dont je vous ai déjà fait part, consisterait à revoir les conditions dans lesquelles deux organismes importants, la préfecture et les collecteurs du 1 p. 100 logement, attribuent le contingent de logements qui leur est accordé. Savez-vous que ce contingent, qui atteint, pour chacun, 30 ou 40 p. 100 du parc H.L.M. selon les départements, est dans la plupart des cas affecté sans aucune concertation ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Déposez des amendements !

M. Francis Delattre. Nous en aurons à vous proposer, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Nous les examinerons !

M. Francis Delattre. Qu'est-ce, concrètement, que le service d'une préfecture qui affecte des logements sociaux ? C'est un micro-ordinateur où sont recensés tous les mal-logés, qui ressort imperturbablement les demandes et qui, selon leur ancienneté, affecte les familles à tel ou tel endroit. Un tel système conforte inévitablement les ghettos, parce qu'il est une machine à concentrer par cage d'escalier toutes les familles à difficultés.

La mesure que je vous propose n'exige pas beaucoup de moyens, mais seulement un peu de courage. Il faut, pour le moins, trouver des modalités de concertation avec ceux qui connaissent le terrain, offices H.L.M. et, bien sûr, élus locaux. Je suis surpris qu'imperturbablement, malgré tout ce qui a déjà été dit depuis des mois à cette tribune sur le manque de concertation, on continue à faire fonctionner une véritable machine infernale.

J'ajoute que la politique du logement menée aujourd'hui semble enlisée dans un faisceau de contradictions. Vous organisez la diminution du parc locatif privé, qui est considérée comme alarmante, alors que la spéculation immobilière continue à être dénoncée et les revenus locatifs toujours plus taxés. On lutte contre le surendettement des familles modestes tout en voulant maintenir le caractère social des aides à l'accession à la propriété.

Les mécanismes d'aide à la pierre et d'aide à la personne sont aujourd'hui tellement emmêlés que, année après année, correction après correction, le système mis en place perd totalement de sa lisibilité, voire de sa cohérence.

Le souci de recentrage du parc H.L.M. sur sa vocation sociale se voit affiché avec force, alors que dans le même temps on veut lutter contre la ségrégation sociale.

Il résulte de tout cela une complexité croissante du dispositif administratif mis en place et, du même coup, une perte d'efficacité. C'est pourquoi on ne peut plus aujourd'hui espérer s'en sortir en se contentant de réajuster telle ou telle variable ou de raffiner tel ou tel dispositif. Seule la recherche de futurs principes peut permettre de fonder des axes de réflexion pour demain.

Nous allons, pour être constructifs...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ah !

M. Francis Delattre. ... vous faire quelques propositions.

Il s'agit pour nous de rechercher, et nous avons soixante-dix amendements à vous proposer...

M. Guy Malandain, rapporteur. S'ils tendent à supprimer des articles !

M. Francis Delattre. Non, ce ne sont pas du tout des amendements de suppression !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Nous verrons ce qu'ils apportent de constructif.

M. Jean-Yves Chamard. Vous semblez dubitatif. Pourquoi ?

M. Hubert Falco. C'est pourtant une preuve de travail ! Nous avons déposé dix amendements très importants.

M. Francis Delattre. M. le président me rappelle que je ne dispose plus que de très peu de temps. Mais le débat en vaut la peine et il ne peut être traité à la va-vite. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

Chacun s'exprime avec ce qu'il ressent, avec ses convictions et ses propositions.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Il serait dommage que vous arrêtiez avant les propositions !

M. Francis Delattre. Je n'ai plus le temps de les présenter, mais vous verrez, lorsque nous discuterons nos amendements, que nous avons des propositions à faire.

Voulez-vous un exemple d'axe important pour nous ? Vous dites qu'il faut diversifier l'habitat en centre-ville, dans les quartiers plus ou moins résidentiels, et y introduire du logement social. Nous sommes d'accord. Mais, entre nous, c'est ce que font tous les maires...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Oh !

M. Francis Delattre. ... soit à travers leurs zones d'aménagement concerté, soit à travers leurs programmes d'aménagement d'ensemble. Tout le monde sait, aujourd'hui, qu'il faut des ingrédients divers pour que l'urbanisation marche. Il n'est pas un maire qui l'ignore et je ne connais pas de projet d'urbanisme de quelque importance qui ne comporte pas une diversification de l'habitat.

M. Jean-François Delahais. Cela ne vas très loin !

M. Francis Delattre. Mais il faut aussi introduire la diversification dans les grands ensembles. Il faut permettre à des gens qui sont locataires depuis un certain nombre d'années d'accéder à la propriété de leur logement.

M. Hubert Falco. Voilà une proposition !

M. Francis Delattre. Voilà, en effet, une proposition !

C'était une des dispositions intéressantes du projet initial, mais nous avez fait machine arrière parce que le lobby des H.L.M. vous a dit que ce serait ingérable !

Nous vous disons, nous, que les sociétés H.L.M. vont devoir, comme en secteur diffus, apprendre à gérer leur parc et accepter, dans les grands ensembles urbains, de coexister avec la copropriété, car il est anormal que des familles qui se sentent bien dans un quartier soient obligées de déménager tout simplement parce qu'elles veulent accéder à la propriété de leur logement. Cela fait partie des mesures sociales qui permettraient d'organiser la diversification des grands ensembles.

Il n'y a pas beaucoup de mesures miracles pour tenter de rendre à ces ensembles un minimum d'harmonie. Voilà, monsieur le ministre d'Etat, l'une des propositions que nous vous ferons, l'un des dix amendements importants, sur les soixante-dix que nous avons déposés, dont dépendra le vote final de notre groupe. En effet, si le projet n'était pas structurellement modifié, nous n'aurions pas fait un vrai travail. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Je ne peux pas, monsieur le président, m'engager à finir à dix-neuf heures, heure à laquelle vous deviez normalement lever la séance.

M. le président. Si vous dépassez votre temps de parole, je suppose que vous ne le doublerez pas. Je vous connais comme un orateur concis, n'allez pas me décevoir !

M. Robert Poujade. On ne sait jamais, monsieur le président ! (*Sourires.*)

Monsieur le ministre d'Etat, nous serons au moins d'accord sur la statistique : il est sûr que 80 p. 100 de la population française vit aujourd'hui dans les villes et que cela nous

pose de graves problèmes. Cette concentration est un phénomène social majeur des cinquante dernières années qui a des conséquences pour une part préoccupantes.

L'exposé des motifs du projet de loi que vous nous présentez résumerait assez bien ce problème s'il en approfondissait les causes. Car, ce constat fait, trois réflexions viennent aussitôt à l'esprit.

Un projet de loi qui prétend traiter des problèmes de cadre de vie - des problèmes de vie quotidienne - de 80 p. 100 des français ne peut être qu'extrêmement ambitieux, parce que les problèmes de la ville sont eux-mêmes extrêmement complexes, vous le savez bien, très divers aussi et, pour la majorité d'entre eux, inséparables.

Problèmes d'urbanisme, problèmes d'équipements collectifs, de droit des sols, d'aide à la construction de logement, en particulier du logement dit social, d'éducation, de formation, de sécurité, d'immigration, d'emploi, de fiscalité, d'intercommunalité ; pardonnez-moi de le redire après d'autres, mais la ville, c'est tout cela et c'est plus encore. C'est, pour tous ceux qui y vivent, des avantages qu'il ne faut pas méconnaître ni minimiser. C'est aussi, hélas ! des handicaps, des privilèges et des exclusions. Ce sont des espérances et des désillusions. C'est un creuset de civilisation, depuis des millénaires. C'est aussi un foyer de destruction sociale, sans doute depuis les mêmes temps.

Un projet de loi d'orientation sur la ville, si l'on prenait au sérieux cette formulation, ne pourrait être qu'une œuvre législative magistrale, que je vous crois d'ailleurs tout à fait capable de nous présenter, en fait une loi-cadre monumentale impliquant la mise au point d'une série de textes législatifs interdépendants, produits de vastes réflexions pluridisciplinaires et d'une longue et attentive concertation avec les acteurs locaux du développement.

Or, que vous présentez-vous, en urgence, monsieur le ministre ? Un texte sur le logement qui, Michel Giraud vous l'a rappelé et je suis persuadé que vous ne le méconnaissiez pas, ignore ou en tout cas fait l'impasse sur toute la complexité des problèmes de la ville et qui, s'il a ses défauts et ses mérites, porte un titre, pardonnez-moi de le dire, un peu fallacieusement emphatique quand on le réduit à ses vrais dimensions.

Vous nous direz peut-être - ce n'est pas de ma part une provocation - que le temps presse. Et il est vrai que le temps vous presse, mes chers collègues (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), que les difficultés des villes n'ont cessé de s'aggraver depuis des décennies, et la dernière, monsieur le ministre, n'a pas été la meilleure.

M. Bernard Pons. Oh non !

M. Robert Poujade. Vous avez laissé mûrir - je ne m'adresse pas tant à votre personne qu'à votre famille politique - votre réflexion sur la ville, et les problèmes ont, hélas, mûri !

Changer la vie, cela n'aurait-il pas été changer la ville dans ce qu'elle peut avoir d'inégalitaire, d'inéquitable, et parfois d'inhumain ? Vous n'avez pas changé la vie, vous n'avez pas changé la ville.

L'actuelle majorité politique ne porte pas, bien sûr, toutes les responsabilités des difficultés de la ville, il serait injuste de le dire. Il n'en est pas moins vrai qu'elle les a laissés s'aggraver au fil des années. Depuis dix ans, soit par aveuglement idéologique, soit par manque de volonté, elle n'a ni mesuré ni maîtrisé les causes de cette aggravation. Quand on ne réussit pas dans le domaine de la formation des jeunes, du logement social, de la sécurité urbaine - et nous parlons, hélas ! en un jour qui a été marqué d'un bien triste événement - du contrôle de l'immigration, on ne peut pas réussir une politique de la ville.

Pourquoi ces explosions de violence et d'agressivité, de délinquance et de vandalisme, pourquoi maintenant ? Sont-elles l'effet de la ségrégation urbaine ? Oui et non à la fois. La ségrégation urbaine est elle-même un effet autant qu'une cause. Elle est amplifiée, dramatisée par la dégradation de l'emploi et l'échec de la politique de formation conduite par les récents gouvernements, échec dont Mme le Premier ministre paraît consciente. Aussi bien ses propos, qui scandalisent un peu la gauche, que les changements d'attribution lors de la formation du nouveau gouvernement, montrent que cette conscience n'appartient pas seulement à l'opposition.

On a déjà évoqué devant vous, monsieur le ministre d'Etat, la régression de l'effort de l'Etat dans le domaine du logement social. Je vous rappelais, il y a quelques semaines, les inquiétudes de M. Quilliot à ce sujet. Une politique de l'immigration trop longtemps velléitaire et démagogique, une gestion de la sécurité - plusieurs de mes collègues viennent de l'évoquer - qui conduit à une aggravation sensible de la délinquance, qui jette dans les rues 15 000 policiers en grève, voilà autant d'erreurs ou de carences qui ont aggravé des situations, certes parfois anciennes, tout au long de la décennie.

Ne nous y trompons pas, la vaste loi d'orientation pour la ville que j'évoquais tout à l'heure, vous ne pouvez pas la faire, non pas parce que vous n'en êtes pas capables ou parce que ce serait la recherche de la pierre philosophale, mais parce qu'il y faudrait d'autres orientations, et en fait, soyons clairs, une autre politique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Vous traitez donc, monsieur le ministre d'Etat, une part de votre sujet dans un domaine où nous aurions pu vous rejoindre, où sans doute la majorité des maires auraient pu vous rejoindre si vous aviez choisi, ou si l'on vous avait laissé choisir, la voie d'un véritable partenariat. Car c'est une idée forte, je vous l'ai dit, une expression certes plus morale que juridique - mais on peut essayer de la faire entrer dans la loi - que « le droit à la ville ».

Cette formule, figurez-vous, se trouvait dans un document qu'élaboraient, peu avant 1981, les maires des grandes villes de France dans un Livre blanc que vous avez lu, intitulé *Renaissance de la ville*, comme je l'avais souhaité avec Roger Quilliot et quelques autres.

Le Conseil économique et social, assemblée à laquelle je suis resté attaché, qui a analysé sans illusions et sans complaisance votre projet, a eu raison de dire que : « les ambitions du projet de loi sont de nature à rassembler toutes les opinions ». C'est vrai.

Mais il en a aussi perçu toutes les faiblesses. Il a redouté qu'il ne soit « qu'une loi d'incantation pour la ville ». Il a souligné que les moyens mis au service de ses ambitions « ne sont pas suffisants ». Il a noté que ce projet marque un « renforcement des pouvoirs de l'Etat sur les collectivités locales » et que, dans le même temps, « l'Etat témoigne d'une étonnante discrétion sur ses propres responsabilités en matière de services publics et d'équipements collectifs. »

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Robert Poujade. Bref, cette assemblée dont les avis sont toujours utiles vous a posé elle aussi, à sa manière, discrète et retenue, une sorte de question préalable.

Monsieur le ministre d'Etat, ce projet de loi ne résoudra pas, c'est sûr, les problèmes de la ville - j'imagine d'ailleurs que vous n'en avez pas vraiment la prétention - il ne résoudra pas les problèmes des villes en difficulté et en particulier des banlieues. Même s'il devait répondre à vos espérances - je le souhaite - il resterait marginal.

Est-il possible de le rendre plus opérationnel, plus pragmatique, d'en gommer les effets pervers que l'on peut craindre et dont je vous ai déjà parlé, d'en expurger les dispositions qui sont, convenons-en, un véritable défi à l'esprit de décentralisation ?

Vous nous aviez dit que vous seriez ouvert à un travail parlementaire sérieux : Celui qui a eu lieu sur la loi Joxe-Marchand a été à bien des égards exemplaire. Sur tous les bancs, de nombreux collègues peuvent en témoigner. Nous essaierons, pour notre part, de suivre cet exemple.

D'abord en intégrant dans ce projet des dispositions marquant clairement l'engagement de l'Etat, dispositions qui ont d'ailleurs été réclamées par l'ensemble des groupes lors de la discussion au Conseil économique. Ils ont constaté l'inadéquation des moyens aux objectifs, l'absence d'une loi de programmation rendant plausible votre loi d'orientation. Car, encore une fois, il est capital que l'Etat redonne au logement social les moyens qui lui font cruellement défaut. C'est le fond du problème. Je vous l'ai dit. Je vous le redis aujourd'hui. Et ce projet apparaît trop comme un projet alibi, qui transfère, encore une fois, des responsabilités notoirement étatiques sur les villes et sur les promoteurs.

L'accueil fait à votre loi aurait été tout différent si d'importantes dispositions financières permettant de remettre à niveau l'intervention de l'Etat en faveur du logement social y

avaient été incluses. Je dois constater qu'il n'en est rien. Vous n'avez guère de moyens propres. Et, quant à votre collègue de l'équipement, il n'a pas de moyens nouveaux. On se défait donc sur les collectivités locales. La taxe - eh oui ! la taxe, l'impôt - est le pilier incongru de ce projet de loi.

M. Bernard Pons et M. Jean-Yves Chamard. C'est vrai !

M. Robert Poujade. Il ne paraît pas possible non plus de ne pas réintroduire dans le texte des propositions fortes marquant clairement les moyens que l'Etat se propose d'accorder à l'environnement socio-éducatif des grands ensembles, où les problèmes majeurs sont ceux de l'éducation, de la formation et de l'emploi. Vous avez raison : c'est à travers les amendements que nous présenterons que vous pourrez apprécier les propositions que nous allons faire.

On s'étonne de constater que des efforts parfois remarquables des collectivités locales qui ont profondément rénové, qui ont véritablement métamorphosé sur le plan du logement certains quartiers, certains grands ensembles, paraissent tout à coup vains. C'est comme si l'on n'avait rien fait. Pourquoi ? Parce que, sans doute, tout est toujours à refaire. Mais surtout parce que la qualité ou la requalification du logement n'assure pas la qualité de la vie quand le chômage est installé, quand l'absence de formation rend hypothétiques les perspectives d'intégration sociale, crée des barrières trop souvent infranchissables à l'intégration sociale et culturelle.

Le droit à la ville - je suis persuadé que je n'ai pas besoin de vous convaincre, mais il faudrait que votre loi puisse nous en convaincre - passe par le droit à la formation, par le droit à l'emploi. Sinon, même si l'on « mixte » - ce que font beaucoup de maires, et ce que vous faites, comme, j'imagine, la plupart d'entre nous - toutes les formes d'habitat, ce droit risque fort de demeurer un droit formel, et non réel.

C'est pourquoi, d'ailleurs, nous proposerons, entre autres, des dispositions favorables à la création d'emplois dans les quartiers en difficulté.

Quant à la participation à la diversité de l'habitat, elle exige une réflexion très attentive. On voudrait croire que les rédacteurs du texte, qui ne sont pas dépourvus de mérite, s'y sont soumis, qu'ils en ont mesuré avec un peu de précision les conséquences possibles sur l'évolution de la construction. Ces conséquences risquent d'être, de façon corollaire, l'augmentation globale des prix et le freinage des mises en chantier.

Des expériences, il n'y a pas si longtemps traumatisantes, ont montré les effets pervers, dans le passé, de dispositions pleines de bonnes intentions sur l'évolution de la construction. Or nous sommes entrés dans une phase - qui durera ce qu'elle durera, mais enfin les choses sont préoccupantes - de dépression et de récession. On imagine ce qui se passerait si, en l'absence d'une bonne analyse prévisionnelle, on en venait par malencontre à accentuer ces tendances.

Quant au principe de la contribution des communes à la diversité de l'habitat, il me semble qu'il aurait dû faire l'objet d'études extrêmement précises, en coopération plus étroite avec les associations d'élus. J'ai l'impression que la définition de son montant a été fixée selon des critères qui me paraissent - comment dire ? - d'une grande désinvolture technocratique. En tout cas, cela demande à être revu. Et c'est possible.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, j'ai eu le sentiment que les observations qui vous ont été faites sur le caractère étrangement autoritaire de ce texte tel qu'il existe aujourd'hui dans un Etat qui se veut décentralisé ne vous laissent pas insensible. Est-il concevable en 1991 d'imposer des programmes locaux de l'habitat ? De donner à l'Etat et aux préfets en matière d'urbanisme, revenant en quelque sorte sur la loi de 1982, des pouvoirs exorbitants qui vont absolument à l'encontre du principe de libre administration des collectivités locales ?

M. Louis Pierna. Très juste !

M. Robert Poujade. Quand un gouvernement a peur de s'affaiblir, il ne se renforce pas en essayant de donner des pouvoirs excessifs à ses agents les plus directs. C'est une illusion ! En tout cas, c'est un des aspects les plus préoccupants de ce texte. Pourquoi cette volonté tenace - elle n'est pas la vôtre, j'en suis convaincu, mais elle vient d'ailleurs -, déjà manifeste dans les projets Joxe-Marchand, de remettre en tutelle les élus ?

L'Assemblée, mes chers collègues, au-delà de tous les cívages politiques, a refusé, il y a quelques semaines, ce retour en arrière. Alors, n'y revenons pas !

Bref, ce projet de loi, intéressant dans son principe, louable dans ses objectifs affichés, a été, je le crois, préparé beaucoup trop vite et sans toutes les études préalables qui auraient été nécessaires.

Il n'est pas ce qu'il prétend être ! Certes, les effets d'annonce, cela existe et cela peut se comprendre, mais, dans ce qu'il est, pour reprendre l'euphémisme du Conseil économique et social, il ne trace pas des voies parfaitement assurées. Il aurait dû être soumis à une commission spéciale - vous me direz : « Compte tenu des précédents... », mais ce n'était pas un mauvais précédent ! - pour un long et minutieux toilettage et, en fait, une refonte approfondie. Est-il possible d'y parvenir en quelques heures de séance publique ?

Monsieur le ministre d'Etat, vous le sentez bien, j'ai considérablement abrégé mon propos. Je veux vous dire cependant que nous essaierons pour notre part, sans *a priori* idéologique, avec le souci d'une approche peut-être plus globale et plus pragmatique des problèmes de la ville, qui sont pour nous tous, mes chers collègues, des problèmes humains, quotidiens, hélas ! parfois dramatiques, de donner à ce projet de loi plus de réalisme, plus de consistance.

C'est une tâche difficile. Ne la rendez pas impossible, monsieur le ministre d'Etat, en refusant d'entendre les suggestions d'élus qui, très souvent, sans incitation extérieure, sans vaines contraintes et malgré de pesantes tutelles, malgré

l'embrouillamini réglementaire, que votre texte risque d'accroître, ont déjà depuis longtemps entrepris sur le terrain ces efforts d'équilibre social qui, il est vrai, dépendent plus de la volonté opiniâtre des hommes que de l'improvisation circonstancielle des lois. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi d'orientation, n° 2009, pour la ville (rapport n° 2060 de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
CLAUDE MERCIER

LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 28 mai 1991

SCRUTIN (N^o 502)

sur la question préalable opposée par M. Charles Millon au projet de loi d'orientation pour la ville.

Nombre de votants	563
Nombre de suffrages exprimés	562
Majorité absolue	282

Pour l'adoption	266
Contre	296

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Contre : 263.

Non-votants : 10. - M. René Bourget, Mme Frédérique Bredin (membre du Gouvernement), MM. Laurent Cathala (membre du Gouvernement), Jacques Guyard (membre du Gouvernement), Jean-Yves Le Drian (membre du Gouvernement), Louis Mexandeau (membre du Gouvernement), Michel Sapin (membre du Gouvernement), Dominique Strauss-Kahn (membre du Gouvernement), Jean-Pierre Sueur (membre du Gouvernement), Alain Vivien (membre du Gouvernement).

Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Excusé : 1. - M. Pierre de Bénouville.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 90.

Groupe U.D.C. (39) :

Pour : 39.

Groupe communiste (26) :

Contre : 25.

Non-votant : 1. - M. Jean-Claude Lefort.

Non-inscrits (21) :

Pour : 11. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Jacques Houssin, Auguste Legros, Michel Noir, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stibols et M. André Thieu Ah Koon.

Contre : 8. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Alexandre Léontleff, Alexis Pota, Bernard Tapie, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Abstention volontaire : 1. - M. Emile Vernaudeau.

Non-votant : 1. - M. Jean Royer.

Ont voté pour

Mme Michèle Allot-Marie	Mme Nicole Amellae MM.	Philippe Auberger
M. Edmond Alphandéry	René André	Emmanuel Aubert
		François d'Aubert

Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barroier
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Frank Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brocard
Louis de Broissin
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Georges Chavanes
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Cointat
Daniel Colla
Louis Colombeau
Georges Colomblat
René Couaud
Alain Cousin
Yves Coussalo
Jean-Michel Couve
Réré Couvelahes
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine Daugrellh

Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaize
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deaulau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinnin
Willy Diméglio
Eric Doligé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Erut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastlaes
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gegenwin
Edmond Gerrer
Michel Giraud
Jean-Louis Gosdoff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonaot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Gérard Grigono
Hubert Grimaud
Alain Grotteray
François Grussenmeyer
Ambroise Guellac
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Jacques Houssla

Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyst
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sihille
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligat
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masden-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujoüan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Mesmia
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Miccaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignou
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressaud
Maurice Néou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir

Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre de Peretti
de la Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Feyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Piate
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prél
Jean Proriot

Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Roblen
Jean-Paul
de Rocca Serra
François Rocheblolne
André Rossi
José Rossi
André Rossiaot
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sanvalgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Sellinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller

Bernard Stasi
Mme Marie-France
Stirbois
Paul-Louis Tenallion
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Volsin
Roland Vuillaume
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Claude Germon
Jean Giovannelli
Pierre Goldberg
Roger Gouhier
Joseph Gourmelon
Hubert Gonze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Jean Guigné
Georges Hage
Guy Hermaier
Edmond Hervé
Pierre Hlari
Elic Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette
Jacquialat
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joséphe
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoinie
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrizac
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déant
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guec
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemoine

Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Llenemann
Claude Lise
Robert Loidi
Paul Lombard
François Loncle
Guy Lordinet
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogné
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Martin Malby
Thierry Mandon
Georges Marchais
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauray
Pierre Métals
Charles Metzinger
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Hélène Mignon
Gilbert Millet
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mœcur
Guy Monjalou
Gabriel Montcharment
Robert Montdargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pierna
Christian Pierret
Yves Pillet

Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Reichard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbault
Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Robert Schwint
Patrick Séve
Henri Sicre
Mme Marie-Josèphe
Sublet
Michel Suchod
Bernard Tapie
Jean Tardito
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Fabien Thimé
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Théo Vial-Massat
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Maurice
Adevah-Pauf
Jean-Marie Alaize
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Anselin
François Asensi
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beauflis
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Marcelin Berthelot
André Billardon
Bernard Bioulac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
Jean-Claude Bols
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau

Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bonquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Pierre Brard
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Jacques Brnhes
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadeis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carpentier
Roland Carraz
Michel Carrelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaré
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collin
Michel Crépeau
Jean-Marie Dallet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux

Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaile
Mme Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosièr
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Dncout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Duromén
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Estève
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
George Frèche
Michel Fromet
Claude Gait
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambier
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean-Claude Gaysot

S'est abstenu volontairement

M. Emile Vernaudon.

N'ont pas pris part au vote

MM. René Bourget, Jean-Claude Lefort, Jean Royer.

N'ont pas pris part au vote

(En application de l'article 1er
de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

Mme Frédérique Bredin, MM. Laurent Cathala, Jacques Guyard, Jean-Yves Le Drian, Louis Mexandean, Michel Sapin, Dominique Strauss-Kahn, Jean-Pierre Sueur, Alain Vivien.

Excusé ou absent par congé

(Application de l'article 162, alinéa 2 et 3, du règlement.)

M. Pierre de Bénouville.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4,
du Règlement de l'Assemblée nationale)

MM. René Bourget et Jean-Claude Lefort ont fait savoir
qu'ils avaient voulu voter « contre ».